

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni en Mairie de Rosières-près-Troyes, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2024,
3. Budget principal – Exercice 2023 – Approbation du compte de gestion du receveur,
4. Budget annexe Espace Médical du Chêne – Exercice 2023 – Approbation du compte de gestion du receveur,
5. Budget principal – Compte administratif 2023,
6. Budget annexe Espace Médical du Chêne – Compte administratif 2023,
7. Budget principal – Affectation du résultat,
8. Budget annexe Espace Médical du Chêne – Affectation du résultat,
9. Vote des taux d'imposition pour 2024,
10. Budget principal – Budget primitif 2024,
11. Budget annexe Espace Médical du Chêne – Budget primitif 2024,
12. Budget annexe Espace Médical du Chêne – Durée d'amortissement des immobilisations – Délibération complémentaire,
13. Extension de l'installation communale de l'éclairage public rue Victor Hugo,
14. Aménagement d'une voie verte avenue Gabriel Deheurles – Approbation d'une subvention auprès de Troyes Champagne Métropole,
15. Aménagement d'une voie verte avenue Gabriel Deheurles – Approbation d'une subvention auprès de la Région Grand Est,
16. Versement des subventions aux associations,
17. Avenant à la convention générale conclue avec l'association Rosières-Omni-Sports,
18. Avenant à la convention générale conclue avec le Comité des fêtes,
19. Autorisation de mandatement d'une dépense et refacturation de la dépense à un particulier,
20. Adhésion convention de la commune de Rosières au centre de supervision urbain intercommunal de Troyes Champagne Métropole,
21. Convention de mise à disposition de chantier d'insertion – Association Emploi Solidarité Service,
22. Décisions du Maire prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire de certaines attributions,
23. Affaires diverses.



Etaient Présents :

M. Arnaud RAYMOND, *Maire*,

M. Michel OUDIN, Mme Françoise POINSENOT, M. Patrick MELCHERS,
M. Bruno MAYEUR, M. Raphaël GELARD,
Adjointes au Maire,

M. Chris MANIERI-BIGORGNE,
Conseiller municipal délégué,

Mme Annie BRANGBOUR, Mme Marlène GAURIER, M. Daniel GAC,
Mme Béatrice HENRY, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE,
M. Franck FEDER, M. Jérôme LO-HOI-NING, Mme Caroline HECKLY,
Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD,
Mme Laure CLERGET, Mme Annie PERINET, M. Bernard PIGAL.
Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents représentés :

Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU mandataire
M. Jean-Christophe TOUPET mandataire
Mme Valérie RUINET mandataire
Mme Stéphanie JONIAUX mandataire

M. Michel OUDIN
M. Ioan Cristian NACU
Mme Béatrice HENRY
Mme Laure CLERGET

Étaient absents :

M. Johan PILLOUD.

Secrétaire de séance :

M. Chris MANIERI-BIGORGNE a été désigné comme Secrétaire de séance.

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	22
Votants	26
Quorum	14

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le 15/04/2024

Affichée le 15/04/2024

Délibération n° 2024-04-012

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. »

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- de **DESIGNER** Monsieur Chris MANIERI BIGORGNE par un vote à main levée, pour remplir la fonction de secrétaire, lors de la séance du 08 avril 2024.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
26	0	0	0

2. Approbation du Procès-Verbal du 17 février 2024

Transmis en Préfecture le 15/04/2024

Affichée le 15/04/2024

Délibération n° 2024-04-013

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022, l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales précise dorénavant que :

« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires ».

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2024.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
26	0	0	0

3. Budget principal – Exercice 2023 – Approbation du compte de gestion du receveur

Transmis en Préfecture le 15/04/2024

Affichée le 15/04/2024

Délibération n° 2024-04-014

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Arnaud RAYMOND,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Ainsi, il vous est proposé de bien vouloir :

- **DECLARER** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
26	0	0	0

4. Budget annexe EMC-Exercice 2023-Approbation du compte de gestion

Transmis en Préfecture le 15/04/2024

Affichée le 15/04/2024

Délibération n° 2024-04-015

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Arnaud RAYMOND,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Ainsi, il vous est proposé de bien vouloir :

- **DECLARER** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
26	0	0	0

5. Budget principal – Compte administratif 2023

Transmis en Préfecture le 15/04/2024

Affichée le 15/04/2024

Délibération : 2024-04-016

Rapporteur : Monsieur Michel OUDIN

Mes Chers Collègues,

Il convient de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire.

Compte tenu des crédits votés et des opérations retenues au budget primitif, et en décisions modificatives,

Compte tenu des réalisations effectives,

Il vous est proposé :

- **DE LUI DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	246505,80	1713043,17		1506834,20	246505,80	3219877,37
Opérations de l'exercice	3556902,59	4406181,64	2254722,36	1279436,70	5811624,95	5685618,34
TOTAUX	3803408,39	6119224,81	2254722,36	2786270,90	6058130,75	8905495,71
Résultats de clôture		2315816,42		531548,54		2847364,96
Restes à réaliser			1465315,00	963913,00	1465315,00	963913,00
TOTAUX CUMULES		2315816,42	1465315,00	1495461,54	1465315,00	3811277,96
RESULTAS DEFINITIFS		2315816,42		30146,54		2345962,96

- **DE CONSTATER** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser,

➤ **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation.

Ainsi, dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre au citoyen d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Je vous précise qu'elle sera disponible sur le site internet de notre commune

I. LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

A. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

1. Le Compte Administratif

Le Compte Administratif de l'année N **retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est obligatoire.**

Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (Budget Primitif et Décisions Modificatives) **des réalisations effectives**, en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente donc les résultats comptables de l'exercice, et **doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal** qui l'arrête définitivement par un vote en principe, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif. La délibération d'affectation prise par le Conseil Municipal est produite à l'appui de cette décision.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif.

2. Le Compte de Gestion

Le Compte de Gestion est **établi par le receveur municipal**, qui est chargé d'encaisser les recettes et payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Le Compte de Gestion de l'année N doit être transmis au Conseil Municipal au plus tard le 1^{er} juin de l'année N+1.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire.

Il doit concorder avec le Compte Administratif.

B. LES GRANDS PRINCIPES BUDGETAIRES QUI REGISSENT LE COMPTE ADMINISTRATIF

Comme le Budget Primitif, le Compte Administratif est régi par les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et d'équilibre.

C. DEROULEMENT DE LA SEANCE AU COURS DE LAQUELLE LE COMPTE ADMINISTRATIF EST PRESENTE

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le **Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du Compte Administratif qu'il soumet au vote.**

Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre Compte Administratif.

L'article L 1612-12 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales précise que le Compte Administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Cette disposition vise à éviter tout blocage dans le cas d'un partage des voix au sein du Conseil Municipal en raison de 'absence du maire lors du vote du Compte Administratif.

Le Compte Administratif doit en principe impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'Etat (contrôle de légalité) avec :

- ⇒ la délibération en constatant l'adoption,
- ⇒ le compte de gestion,
- ⇒ l'état des restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes),
- ⇒ la délibération d'affectation du résultat.

II. LE CADRE ADMINISTRATIF 2023

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2022	2023	Taux d'évolution 2022-2023
Recettes de fonctionnement	3 976 572,30 €	4 405 950,65 €	10,80%
Dépenses de fonctionnement	3 208 332,21 €	3 556 671,60 €	10,86%
Résultat de fonctionnement	768 240,09 €	849 279,05 €	10,33%

Entre 2022 et 2023, l'évolution des dépenses (+ 10.86%) a été quasiment identique à celle des recettes (+10.80%)

Par conséquent, le résultat de fonctionnement courant est en augmentation ($\approx 10.55\%$).

2. L'évolution des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	2022 en €	% des dépenses réelles de fonctionnement	2023 en €	% des dépenses réelles de fonctionnement		Observations
Charges à caractère général (Chapitre 011)	893 740,12	30,86%	1 059 633,70	33,46%	+ 18,56%	
Charges de personnel (Chapitre 012)	1 687 606,61	58,28%	1 762 735,08	55,66%	4,45%	
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	279 372,40	9,65%	318 927,67	10,07%	+ 14,16%	Notamment - indemnités des élus, - contributions au SDEA, - dérogations scolaires - subventions CCAS et EMC et associations,
Charges financières (intérêt de la dette) (Chapitre 66)	33 763,80	1,17%	25 420,05	0,80%	- 24,71%	Intérêts des emprunts + ICNE
Charges exceptionnelles (Chapitre 67)	1 247,00	0,04%		0,00%		
Dotations aux provisions et dépréciations (Chapitre 68)	61,00	0,00%	277,00	0,01%		
Total dépenses réelles	2 895 790,93	100,00%	3 166 993,50	100,00%	+ 9,37%	
Opérations d'ordre	312 541,28		389 678,10			- Amortissements
Total dépenses d'ordre	312 541,28		389 678,10			
TOTAL	3 208 332,21		3 556 671,60			

- **Les charges à caractère général** : représentent environ 1/3 des dépenses de fonctionnement.

Elles retracent les contrats conclus par la commune (électricité, eau, gaz, téléphone) et tous les achats nécessaires au fonctionnement de la collectivité (achat de fournitures, consommables, prestations de service, de petits matériels, location de matériels, entretien et réparation de divers biens, assurances, ...).

Grâce à la mise en œuvre d'actions simples (régulation du chauffage et climatisation, remplacement des ampoules énergivores par du LED..) nous avons réussi à limiter l'impact de l'augmentation du coût de l'électricité.

Elles reflètent l'offre des services aux Caillotins : école maternelle et élémentaire, accueil de loisirs, club ados, etc.

- **Les charges de personnel** : constituent, comme chaque année, le principal poste des dépenses de fonctionnement, pour les raisons suivantes

⇒ **Au niveau national** :

- Impact sur une année complète de la revalorisation du point d'indice (+ 3,5%) au 1er juillet 2022 et 1,5% en juillet 2023 (6 mois),
- Hausse du SMIC 1er mai,

Au niveau communal :

- Départ de 7 agents de la collectivité et seulement 4 arrivées (recrutement en cours),
 - La hausse des effectifs d'enfants inscrits à l'accueil de loisirs pendant les vacances entraînant le recrutement d'animateurs supplémentaires,
 - Mise en place d'astreintes,
 - L'assurance statutaire a augmenté d'approximativement 20% entre 2022 et 2023.
- **Les charges de gestion courante** : ont augmenté de 26% entre 2022 et 2023 en raison du versement de subventions aux associations notamment pour des événements particuliers.
 - **Les charges financières** : continuent à diminuer avec - 24.71% par rapport à 2022, ce qui est une nouvelle preuve du désendettement de notre commune et du solde de plusieurs emprunts dans les 2 années à venir.

	2022	2023	Taux d'évolution 2022-2023
Interêts de la dette réglés à l'échéance	39 969,50	32 167,83	-19,52%
Interêts courrus non échus	-6 205,70	-6 747,78	8,74%
TOTAL INTERETS	33 763,80	25 420,05	-24,71%

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. L'évolution des recettes d'investissement

Recettes d'investissement	2022 en €	% des recettes d'investissement réelles	2023 en €	% des recettes d'investissement réelles	Variation 2022/2023 en %	Observations
Dotations fonds divers (Chapitre 10)	839 496,03	69,92%	337 147,33	45,76%	+ -59,84%	- FCTVA, - Taxe d'Aménagement Excédent de fonctionnement capitalisé
Subventions d'investissement (Chapitre 13)	342 231,00	28,50%	399 560,86	54,24%	+ 16,75%	Subventions d'équipements reçues du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de Troyes Champagne Métropole, ...
Emprunts et dettes assimilées (Chapitre 16)	-	0,00%		0,00%	0,00%	
Immobilisations corporelles (Chapitre 21)	-	0,00%		0,00%	0,00%	
Immobilisations en cours (Chapitre 23)	19 002,00	1,58%		0,00%	+ -100,00%	
Total recettes	1 200 729,03	100,00%	736 708,19	100,00%	+ -38,64%	
Opérations d'ordre	312 808,75		542 728,51			- Opérations d'ordre relatives aux cessions d'immobilisations - Amortissements
Total recettes	312 808,75		542 728,51			
TOTAL	1 513 537,78		1 279 436,70			

a) Les dotations et fonds divers

• L'autofinancement

Il s'agit de l'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, qui doit obligatoirement couvrir le remboursement du capital des emprunts.

	2022	2023	Taux d'évolution 2022-2023
Epargne brute	1 221 248,45	1 165 338,75	-4,58%
Remboursement en capital des emprunts	170 990,57	178 772,02	4,55%
Epargne nette	1 050 257,88	986 566,73	-6,06%
Recettes réelles de fonctionnement	3 942 132,30	4 332 055,25	9,89%

(1) Le taux d'épargne nette indique la part des recettes réelles de fonctionnement qui peut être consacrée aux nouveaux investissements.

- **La Taxe d'Aménagement**

La Taxe d'Aménagement, qui s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux, est une recette d'investissement importante pour notre collectivité. Cependant, dépendant des constructions, elle reste aléatoire et nous avons des décalages de paiement suite à l'entrée vigueur d'une nouvelle procédure de recouvrement.

	2022	2023	Taux d'évolution 2022-2023
Montant taxe d'aménagement (TA)	190 543,91	52 832,19	-72,27%
% dans les recettes réelles d'investissement	15,87%	7,17%	-107,51%

- **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Cette recette rembourse une partie du montant de TVA payé par la commune sur ses investissements de l'année N-1. Son montant est variable puisque directement lié au montant investi par la collectivité l'année précédente :

	2022	2023	Taux d'évolution 2022-2023
Montant perçu	39 210,69	37 809,34	-3,57%
Taux du FCTVA	16,404%	16,404%	

b) Les subventions d'investissement

Il s'agit des subventions versées à notre commune par différents partenaires (Etat, Conseil Régional, Départemental, Troyes Champagne Métropole,...) pour financer les différents investissements.

L'encaissement des subventions d'investissement est fortement lié aux projets d'investissement menés par notre collectivité et à leur avancée au cours de l'exercice.

Ont été subventionnés en 2023 :

↳ **Par l'Etat :**

- Installation d'un système de vidéo protection : 13 400 €,
- Travaux d'éclairage LED au sein du complexe sportif : 9 740 €,
- Modernisation de l'éclairage public (2^{ème} tranche) : versement d'un acompte de 17 200 € et le solde de 40 180 € sera perçu en 2024,
- Eclairage public rue Québec : acompte de 1 543,50 € et le solde de 3 601,50 € versé en 2024.

↳ **Par la Région Grand Est :**

- Diagnostic énergétique des bâtiments : 4 500,00 €.

⇒ **Par le Département de l'Aube :**

- Travaux d'accessibilité du groupe scolaire et du gymnase : 16 242 € perçus et le solde de 11 289 € sera versé en 2024,
- Travaux d'éclairage LED au sein du complexe sportif : 6 171 €,
- Terrain synthétique : versement du solde de 212 200 €.

⇒ **Par Troyes Champagne Métropole :**

- Terrain synthétique : acompte de 85 762 €, le solde de 37 229 € sera versé en 2024.

⇒ **Par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube :**

- Travaux d'accessibilité du groupe scolaire et du gymnase : 27 801 €

c) Les dotations aux amortissements

L'amortissement est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, qui sont tenues d'amortir la plupart de leurs immobilisations. C'est un autofinancement contraint puisque la collectivité est obligée d'inscrire une dépense de fonctionnement pour la transférer ensuite en recette d'investissement.

2. L'évolution des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent :

- Le remboursement du capital de la dette,
- Les dépenses nécessaires au maintien en l'état du patrimoine de la collectivité,
- Les constructions d'équipements afin de répondre à des besoins nouveaux,

En 2023, notre commune :

- ⇒ a investi 1 849 004.53 € (hors remboursement de la dette), qu'il s'agisse de nouveaux investissements programmés en 2023 ou d'investissements reportés de l'exercice 2022,
- ⇒ avait inscrit 1465 315 € au budget 2023 pour le financement de projets d'investissement qui n'ont pas été réalisés ou qui n'ont eu qu'un commencement d'exécution en 2023, cette somme devant être reportée sur l'exercice 2024.

Dépenses d'investissement	2022 en €	% des dépenses d'investissement réelles	2023 en €	% des dépenses d'investissement réelles	Variation 2022/2023 en %	Observations
Remboursement des emprunts (Chap 16)	170 990,57	19,95%	178 772,02	8,82%	+ 4,55%	Remboursement du capital des emprunts
Immobilisations incorporelles (Chap 20 sauf 204)	42 860,97	5,00%	47 975,29	2,37%	-11,93%	- Document d'urbanisme (PLU), - frais d'études, - frais d'insertion
Subventions d'équipement versées (Chap 204)	8 021,70	0,94%	24 885,57	1,23%	210,23%	Subventions au SDEA pour l'éclairage public + extension de réseau électrique
Immobilisations corporelles (Chap 21)	207 515,49	24,21%	463 817,60	22,87%	123,51%	Programme d'investissements
Immobilisations en cours (Chap 23)	427 793,95	49,91%	1 312 326,07	64,72%	+ 206,77%	Programme d'investissements
Total dépenses	857 182,68	100,00%	2 027 776,55	100,00%	+ 136,56%	
Opérations d'ordre (Chap 040-041)	34 707,47		226 945,81			- Opérations d'ordre relatives : - Aux cessions d'immobilisations - A l'intégration des frais d'études et des
Total dépenses	34 707,47		226 945,81			
TOTAL	891 890,15		2 254 722,36			

Le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de 2 847 364.96 € avant reprise des restes à réaliser.

III. LES DONNEES SYNTHETIQUES 2023

Les dépenses se montent à 5 811 393.96 € dont :

- 3 556 671.60 € en section de fonctionnement, soit 61.3 % (3 208 332.21 € en 2022) et
- 2 254 722.36 € en section d'investissement, soit 38.8 % (891 890.15 € en 2022).

Pour financer ces dépenses, 5 685 387.35 € ont été encaissés dont :

- 4 405 950.65 € en section de fonctionnement, soit 77.5% (3 976 572.30 € en 2022) et
- 1 279 436.70 € en section d'investissement, soit 22.5 % (1 513 537.78 € en 2022)

Les restes à réaliser de la section d'investissement, qu'il conviendra de reporter au budget primitif 2024, s'élèvent à :

- 1 465 315 € en dépenses
- 963 913 € en recettes

BUDGET COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESENTATION PAR NATURE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitres	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	37 000,00	60 679,48	23 679,48	164,00%
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	230 700,00	259 875,86	29 175,86	112,65%
73	Impôts et taxes	618 515,00	468 516,00	-149 999,00	75,75%
731	Impositions directes	2 015 660,00	2 188 419,45	172 759,45	108,57%
74	Dotations, subventions et participations	991 270,00	1 303 688,69	312 418,69	131,52%
75	Autres produits de gestion courante	16 000,00	23 195,06	-7 195,06	144,97%
76	Produits financiers	2,00	2,70	-0,70	135,00%
77	Produits exceptionnels	26 700,00	27 909,00	-1 209,00	104,53%
	Total recettes réelles	3 935 847,00	4 332 286,24	+ 379 629,72	9,77
OO2	Excédent de fonctionnement N - 1 reporté	1 466 537,37	-		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 067,40	73 895,40		
	Total recettes d'ordre	1 545 604,77	73 895,40		
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 481 451,77	4 406 181,64		

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitres	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	2 734 024,37	1 059 864,69	1 674 159,68	38,77%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 900 000,00	1 762 735,08	137 264,92	92,78%
65	Autres charges de gestion courante	409 860,00	318 927,67	90 932,33	77,81%
66	Charges financières	26 300,00	25 420,05	879,95	96,65%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00	0,00%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	500,00	277,00	223,00	55,40%
	Total dépenses réelles	5 071 684,37	3 167 224,49	+ 1 904 459,88	62,45%
042	Dotation aux amortissements	409 767,40	389 678,10		
	Total dépenses d'ordre	409 767,40	389 678,10		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 481 451,77	3 556 902,59		

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESENTATION PAR NATURE

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitres	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 506 834,20		1 506 834,20	0,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 900,00		4 900,00	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	536 505,80	337 147,33	199 358,47	62,84%
13	Emprunts et dettes assimilées (rbst de capital)	1 713 528,00	399 560,86	1 313 967,14	49,92%
	Total recettes réelles	3 761 768,00	736 708,19	- 3 025 059,81	19,58%
040	Opérations d'ordre transfert entre section	409 767,40	389 678,10		
041	Opérations patrimoniales	160 660,00	153 050,41		
	Total recettes d'ordre	570 427,40	542 728,51		
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 332 195,40	1 279 436,70		

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitres	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
16	Emprunts et dettes assimilées (rbst de capital)	180 000,00	178 772,02	1 227,98	99,32%
20	Immobilisations incorporelles	128 350,00	47 975,29	80 374,71	37,38%
204	Subventions d'équipement versées	400 600,00	24 885,57	375 714,43	6,21%
21	Immobilisations corporelles	990 211,00	463 817,60	526 393,40	46,84%
23	Immobilisations en cours	2 393 307,00	1 312 326,07	1 080 980,93	54,83%
	Total dépenses réelles	4 092 468,00	2 027 776,55	+ 2 064 691,45	49,55%
040	Opérations d'ordre transfert entre section	79 067,40	73 895,40		
041	Opérations patrimoniales	160 660,00	153 050,41		
	Total dépenses d'ordre	239 727,40	226 945,81		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 332 195,40	2 254 722,36		

BUDGET COMMUNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESENTATION PAR FONCTION

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Fonction	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
01	Opérations non ventilables	10 500,00	10 500,00	0,00	100,00%
020	Administration générale de la collectivité	5 054 114,37	3 924 857,33	1 129 257,04	77,66%
023	Fêtes et cérémonies	11 100,00		11 100,00	0,00%
201	201 Services communs		1 611,17	-1 611,17	
211	Écoles maternelles	8 650,00	19 766,87	-11 116,87	228,52%
212	Écoles primaires	675,00	100,17	574,83	14,84%
281	Hébergement et restauration scolaires	209 700,00	174 319,73	35 380,27	83,13%
284	Classes de découverte	430,00	9 744,23	-9 314,23	2266,10%
311	Activités artist.,actions et manif.cult.	24 200,00	32 171,67	-7 971,67	132,94%
321	Salles de sport, gymnases	200,00	924,00	-724,00	462,00%
325	Autres équipements sportifs ou de loisirs		3 705,10	-3 705,10	
331	Centres de loisirs	50 000,00	119 826,06	-69 826,06	239,65%
332	Colonies de vacances	1 000,00		1 000,00	0,00%
338	Autres activités pour les jeunes	7 000,00	3 337,62	3 662,38	47,68%
410	Services communs		200,00	-200,00	
420	Services communs	200,00		200,00	0,00%
501	Services communs		4 335,36	-4 335,36	
510	Services communs	14 400,00	26 806,42	-12 406,42	186,16%
511	Espaces verts urbains	5 215,00	80,51	5 134,49	1,54%
512	Eclairage public			0,00	
551	Parc privé de la collectivité	5 000,00		5 000,00	0,00%
	Total recettes réelles	5 402 384,37	4 332 286,24	1 070 098,13	80,19%
01	Opérations non ventilables	360,00	36 688,00		
020	Administration générale de la collectivité	41 500,00			
510	Services communs	37 207,40	37 207,40		
	Total recettes d'ordre	79 067,40	73 895,40		
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 481 451,77	4 406 181,64		

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Fonction	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
01	Opérations non ventilables	33 000,00	51 455,66	-18 455,66	155,93%
020	Administration générale de la collectivité	1 971 324,37	1 140 987,90	830 336,47	57,88%
022	Information, communication, publicité	19 000,00	8 958,95	10 041,05	47,15%
023	Fêtes et cérémonies	204 600,00	47 012,94	157 587,06	22,98%
024	Aide aux associations (non classées ailleurs)	154 000,00	149 434,00	4 566,00	97,04%
026	Administration générale de l'Etat	1 500,00		1 500,00	0,00%
10	Services communs		1 185,40	-1 185,40	
11	Sécurité intérieure	45 170,00	31 940,62	13 229,38	70,71%
12	Incendie et secours		649,00	-649,00	
201	201 Services communs	12 070,00	95 522,63	-83 452,63	791,41%
211	Écoles maternelles	282 500,00	176 974,88	105 525,12	62,65%
212	Écoles primaires	166 950,00	87 434,54	79 515,46	52,37%
281	Hébergement et restauration scolaires	460 150,00	412 409,71	47 740,29	89,63%
284	Classes de découverte	45 500,00		45 500,00	0,00%
30	Services communs	6 580,00	5 160,74	1 419,26	78,43%
311	Activités artist., actions et manif.cult.	201 040,00	174 877,55	26 162,45	86,99%
313	Bibliothèques, médiathèques	1 000,00		1 000,00	0,00%
321	Salles de sport, gymnases	144 120,00	52 903,83	91 216,17	36,71%
322	Stades	57 200,00	12 440,93	44 759,07	21,75%
325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	6 810,00	13 466,52	-6 656,52	197,75%
331	Centres de loisirs	90 920,00	78 491,99	12 428,01	86,33%
332	Colonies de vacances	6 000,00	12 370,00	-6 370,00	206,17%
338	Autres activités pour les jeunes	21 000,00	5 568,70	15 431,30	26,52%
410	Services communs	63 820,00	8 913,44	54 906,56	13,97%
420	Services communs	3 500,00	989,10	2 510,90	28,26%
4212	Aides à la famille	9 000,00	5 066,25	3 933,75	56,29%
510	Services communs		130 431,16	-130 431,16	
511	Espaces verts urbains	659 450,00	391 792,49	267 657,51	59,41%
512	Eclairage public	167 000,00	40 975,68	126 024,32	24,54%
515	Opérations d'aménagement	58 200,00		58 200,00	0,00%
518	Autres actions d'aménagement urbain	3 000,00		3 000,00	0,00%
55	Habitat (Logement)	3 000,00		3 000,00	0,00%
551	Parc privé de la collectivité		1 060,93	-1 060,93	
72	Actions déchets et propreté urbaine	680,00		680,00	0,00%
721	Collecte et traitement des déchets	65 500,00		65 500,00	0,00%
722	Propreté urbaine	7 000,00		7 000,00	0,00%
843	Voirie départementale		4 188,00	-4 188,00	
845	Voirie communale	100 000,00	24 508,15	75 491,85	24,51%
847	Equipements de voirie	1 100,00		1 100,00	0,00%
849	Sécurité routière		52,80	-52,80	
	Total dépenses réelles	5 071 684,37	3 167 224,49	1 904 459,88	23,95
01	Opérations non ventilables	409 767,40	389 678,10		
	Total dépenses d'ordre	409 767,40	389 678,10		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 481 451,77	3 556 902,59		

PRESENTATION PAR FONCTION

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Fonction	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
01	Opérations non ventilables	1 496 334,20	-	1 496 334,20	0,00%
020	Administration générale de la collectivité	578 305,80	346 114,33	232 191,47	59,85%
10	Services communs	13 867,00	13 400,00	467,00	96,63%
201	201 Services communs	45 900,00	41 789,00	4 111,00	91,04%
211	Écoles maternelles	13 900,00		13 900,00	0,00%
212	Écoles primaires	13 901,00		13 901,00	0,00%
281	Hébergement et restauration scolaires	947 800,00		947 800,00	0,00%
321	Salles de sport, gymnases	15 910,00	15 911,76	-1,76	100,01%
322	Stades	122 515,00		122 515,00	0,00%
325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	267 455,00	300 729,60	-33 274,60	112,44%
510	Services communs	245 880,00	-	245 880,00	
512	Eclairage public		18 763,50	-18 763,50	
	Total recettes réelles	3 761 768,00	736 708,19	3 025 059,81	19,58%
01	Opérations non ventilables	232 200,00	479 961,11		
020	Administration générale de la collectivité	286 620,00	11 160,00		
510	Services communs	51 607,40	51 607,40		
	Total recettes d'ordre	570 427,40	542 728,51		
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 332 195,40	1 279 436,70		

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Fonction	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
01	Opérations non ventilables	180 000,00	178 772,02	1 227,98	99,32%
020	Administration générale de la collectivité	497 826,00	80 474,93	417 351,07	16,17%
022	Information, communication, publicité	15 000,00		15 000,00	0,00%
023	Fêtes et cérémonies	16 000,00		16 000,00	0,00%
10	Services communs	6 600,00		6 600,00	0,00%
12	Incendie et secours	3 400,00		3 400,00	0,00%
201	201 Services communs	698 404,00	6 089,72	692 314,28	0,87%
211	Écoles maternelles	8 500,00	55 125,00	-46 625,00	648,53%
212	Écoles primaires	21 200,00	114 750,88	-93 550,88	541,28%
281	Hébergement et restauration scolaires	5 180,00	46 510,45	-41 330,45	897,89%
311	Activités artist.,actions et manif.cult.	11 850,00	27 010,12	-15 160,12	227,93%
321	Salles de sport, gymnases	15 500,00	15 561,29	-61,29	100,40%
322	Stades	66 400,00	1 518,40	64 881,60	2,29%
325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	641 315,00	642 678,19	-1 363,19	100,21%
331	Centres de loisirs	1 660,00	4 150,47	-2 490,47	250,03%
510	Services communs	1 221 820,00	615 285,60	606 534,40	50,36%
511	Espaces verts urbains	66 970,00	10 746,27	56 223,73	16,05%
512	Eclairage public	235 000,00		235 000,00	0,00%
514	Electrification	31 160,00	6 729,12	24 430,88	21,60%
515	Opérations d'aménagement	237 183,00	52 229,99	184 953,01	22,02%
551	Parc privé de la collectivité	3 500,00	6 800,58	-3 300,58	194,30%
722	Propreté urbaine	1 000,00		1 000,00	0,00%
845	Voirie communale	107 000,00	163 343,52	-56 343,52	152,66%
	Total dépenses réelles	4 092 468,00	2 027 776,55	2 064 691,45	49,55%
01	Opérations non ventilables	239 227,40	226 945,81		
020	Administration générale de la collectivité	500,00			
	Total dépenses d'ordre	239 727,40	226 945,81		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 332 195,40	2 254 722,36		

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2023

31-déc	CRD	Intérêts	Amort	Annuité
2023	525 291,86 €	32 167,83 €	178 772,02 €	210 939,85 €
2024	358 003,14 €	23 031,43 €	160 662,70 €	183 694,13 €
2025	245 523,28 €	15 024,36 €	105 894,27 €	120 918,63 €
2026	221 095,86 €	9 782,68 €	25 463,31 €	35 245,99 €
2027	195 632,55 €	8 702,66 €	26 543,33 €	35 245,99 €
2028	169 089,22 €	7 576,62 €	27 669,37 €	35 245,99 €
2029	141 419,85 €	6 402,59 €	28 843,33 €	35 245,92 €
2030	112 576,52 €	5 178,52 €	11 958,94 €	17 137,46 €
2031	100 617,58 €	4 628,41 €	12 509,05 €	17 137,46 €
2032	88 108,53 €	4 052,99 €	13 084,47 €	17 137,46 €
2033	75 024,06 €	3 451,11 €	13 686,35 €	17 137,46 €
2034	61 337,71 €	2 821,53 €	14 315,93 €	17 137,46 €
2035	47 021,78 €	2 163,00 €	14 974,46 €	17 137,46 €
2036	32 047,32 €	1 474,18 €	15 663,28 €	17 137,46 €
2037	16 384,04 €	753,42 €	16 384,04 €	17 137,46 €

IV. CONCLUSION

Le projet de compte administratif qui vous est présenté pour l'année 2023 retrace les éléments suivants :

- *En section de fonctionnement* :

o Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 18% par rapport à l'année antérieure suite à l'inflation de l'ensemble des consommables et un versement de subventions aux associations plus important en cette période de crise.

o Parmi les recettes de fonctionnement, augmentation des dotations ($\approx +30\%$) notamment la DGF et des impôts en raison de la hausse de la population, ainsi que l'augmentation des produits de services (+9.5%).

- *En section d'investissement* :

o Le montant des dépenses d'investissement a augmenté (+136%) car les travaux débutés en 2022 ont été achevés en 2023 (création d'une voie verte, création d'un lotissement Rue Marcel Pagnol, Terrain de foot synthétique...) auxquels viennent s'ajouter les investissements prévus au BP 2023.

o Les recettes d'investissement ont quant à elles, fortement diminué dans l'ensemble (-38.64%) en raison notamment de la baisse considérable des produits de la taxe d'aménagement (-72%) comme indiqué plus haut.

o Les recettes d’investissement ont quant à elles, fortement diminué dans l’ensemble (-38.64%) en raison notamment de la baisse considérable des produits de la taxe d’aménagement (-72%) comme indiqué plus haut.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l’unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

6. Budget annexe Espace Médical du Chêne – Compte Administratif 2023

Transmis en Préfecture le 15/04/2024
Affichée le 15/04/2024

Délibération : 2024-04-017

Rapporteur : Monsieur Michel OUDIN

Mes Chers Collègues,

Il convient de délibérer sur le compte administratif de l’exercice 2023 dressé par Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire.

Compte-tenu des crédits votés au budget primitif,

Compte-tenu des réalisations effectives,

Il vous est proposé :

➤ **D’ARRETER** les résultats définitifs du compte administratif, ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	-	49 698,68	-	41 606,95	-	91 305,63
Opérations de	105 082,19	62 608,52	40 545,68	55 513,83	145 627,87	118 122,35
TOTAUX	105 082,19	112 307,20	40 545,68	97 120,78	145 627,87	209 427,98
Résultats de clôture	-	7 225,01	-	56 575,10	-	63 800,11
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	7 225,01	-	56 575,10	-	63 800,11
RESULTATS DEFINITIFS	-	7 225,01	-	56 575,10	-	63 800,11

➤ **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➤ **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET EMC
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESENTATION PAR NATURE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitres	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
74	Dotations, subventions et participations	12 825,00	7 400,00	-5 425,00	57,70%
75	Autres produits de gestion courante	51 501,32	55 208,52	-3 707,20	107,20%
	Total recettes réelles	64 326,32	62 608,52	1 717,80	97,33%
002	Excédent de fonctionnement N - 1 reporté	49 698,68	-		
	Total recettes d'ordre	49 698,68	-		
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		114 025,00	62 608,52		

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitres	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	20 595,00	12 227,83	8 367,17	59,37%
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,70	4,30	14,00%
66	Charges financières	38 425,00	38 412,30	12,70	99,97%
	Total dépenses réelles	59 025,00	50 640,83	+ 8 384,17	85,80%
042	Dotation aux amortissements	55 000,00	54 441,36		
	Total dépenses d'ordre	114 025,00	54 441,36		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		114 025,00	105 082,19		

BUDGET EMC
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESENTATION PAR NATURE

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitres	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	41 606,95		41 606,95	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées (rbst de capital)	200,00	242,00	-42,00	49,92%
	Total recettes réelles	41 806,95	242,00	+ 41 648,95	0,58%
040	Opérations d'ordre transfert entre section	55 000,00	54 441,36		
041	Opérations patrimoniales	831,00	830,47		
	Total recettes d'ordre	55 831,00	55 271,83		
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		97 637,95	55 513,83		

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitres	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 683,00	19 683,00	0,00	186,73%
16	Emprunts et dettes assimilées (rbst de capital)	25 300,00	20 032,21	5 267,79	79,18%
23	Immobilisations en cours	51 823,95	-	51 823,95	0,00%
	Total dépenses réelles	96 806,95	39 715,21	+ 57 091,74	41,03%
041	Opérations patrimoniales	831,00	830,47		
	Total dépenses d'ordre	831,00	830,47		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		97 637,95	40 545,68		

BUDGET EMC
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESENTATION PAR FONCTION

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Fonction	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
01	Opérations non ventilables			0,00	
414	Dispensaires et autres établissements	64 326,32	62 608,52	1 717,80	97,33%
	Total recettes réelles	64 326,32	62 608,52	1 717,80	97,33%
414		49 698,68			
	Total recettes d'ordre	49 698,68	-		
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		114 025,00	62 608,52		

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Fonction	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
01	Opérations non ventilables		38 412,30	-38 412,30	
414	Dispensaires et autres établissements	59 025,00	12 228,53	46 796,47	20,72%
	Total dépenses réelles	59 025,00	50 640,83	8 384,17	85,80%
01	Interventions sociales et santé		54 441,36		
414	Dispensaires et autres établissements	55 000,00			
	Total dépenses d'ordre	55 000,00	54 441,36		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		114 025,00	105 082,19		

PRESENTATION PAR FONCTION

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Fonction	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
				0,00	
01	Opérations non ventilables	41 806,95	242,00	41 564,95	0,58%
414	Dispensaires et autres établissements sanitaires			0,00	
				0,00	37,17%
	Total recettes réelles	41 806,95	242,00	41 564,95	0,58%
01	Opérations non ventilables	55 831,00	54 441,36		
414	Dispensaires et autres établissements sanitaires		830,47		
	Total recettes d'ordre	55 831,00	55 271,83		
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		97 637,95	55 513,83		

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Fonction	Libellés	Autorisations budgétaires 2023	Réalisations 2023	Solde	Taux de réalisation
				-	
01	Opérations non ventilables	25 000,00	19 790,21	5 209,79	
414	Interventions sociales et santé	71 806,95	19 925,00	51 881,95	27,75%
	Total des dépenses réelles	96 806,95	39 715,21		
01	Opérations non ventilables	831,00	830,47		
	Total dépenses d'ordre	831,00	830,47	0,53	99,94%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		97 637,95	40 545,68		

ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2024

Période	CRD	Intérêts	Amortissement	Annuité
2024	1 361 650,88	40 652,91	16 954,94	57 607,85
2025	1 344 695,94	40 524,02	17 083,80	57 607,85
2026	1 327 612,14	29 783,85	32 294,92	62 078,77
2027	1 250 031,11	29 191,55	32 887,22	62 078,77
2028	1 217 143,89	28 584,12	33 494,65	62 078,77
2029	1 183 649,24	27 961,14	34 117,63	62 078,77
2030	1 149 531,61	27 322,14	34 756,63	62 078,77
2031	1 114 774,98	26 666,69	35 412,08	62 078,77
2032	1 079 362,90	25 994,26	36 084,51	62 078,77
2033	1 043 278,39	25 304,40	36 774,37	62 078,77
2034	1 006 504,02	24 596,57	37 482,20	62 078,77
2035	969 021,82	23 870,24	38 208,53	62 078,77
2036	930 813,29	23 124,90	38 953,87	62 078,77
2037	891 859,42	22 359,96	39 718,81	62 078,77
2038	852 140,61	21 574,86	40 503,91	62 078,77
2039	811 636,70	20 769,00	41 309,77	62 078,77
2040	770 326,93	19 941,80	42 136,97	62 078,77
2041	728 189,96	19 092,58	42 986,19	62 078,77
2042	685 203,77	18 220,74	43 858,03	62 078,77
2043	641 345,74	17 325,58	44 753,19	62 078,77
2044	596 592,55	16 406,44	45 672,33	62 078,77
2045	550 920,22	15 462,58	46 616,19	62 078,77
2046	504 304,03	14 493,29	47 585,43	62 078,72
2047	456 718,60	13 497,83	28 400,81	41 898,64
2048	428 317,79	12 628,76	29 269,88	41 898,64
2049	399 047,91	11 733,10	30 165,54	41 898,64
2050	368 882,37	10 810,03	31 088,61	41 898,64
2051	337 793,76	9 858,73	32 039,91	41 898,64
2052	305 753,85	8 878,31	33 020,33	41 898,64
2053	272 733,52	7 867,88	34 030,76	41 898,64
2054	238 702,76	6 826,54	35 072,10	41 898,64
2055	203 630,66	5 753,32	36 145,32	41 898,64
2056	167 485,34	4 647,29	37 251,35	41 898,64
2057	130 233,99	3 507,39	38 391,25	41 898,64
2058	91 842,74	2 332,62	39 566,02	41 898,64
2059	52 276,72	1 121,90	40 776,74	41 898,64
2060	11 499,98	95,39	11 499,98	11 595,37

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

Mme Laure CLERGET a quitté la séance à 20 heures 30 et a donné pouvoir à M Chris MANIERI-BIGORGNE.

7. Budget commune affectation du résultat de l'exercice 2023

Transmis en Préfecture le 15/04/2024

Affichée le 15/04/2024

Délibération n° 2024-04-018

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Le compte administratif ayant été présenté, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2023,

Après avoir approuvé le compte administratif pour l'exercice 2023, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **2 315 816.42 €**,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement d'un montant **de 30 146.54 €**.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2023, et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Il vous est proposé :

➤ **D'AFPECTER** au budget le résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté, compte 002 = **2 345 962.96 €**.
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté, compte 001, pour **531 548.54€**.

BUDGET COMMUNE de ROSIERES-PRES-TROYES

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET COMMUNE AVANT REPORTS

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat à la clôture de l'exercice 2023
Investissement	1 506 834,20		-975 285,66	531 548,54
Fonctionnement	1 713 043,17	246 505,80	849 279,05	2 315 816,42
TOTAL	3 219 877,37	246 505,80	- 126 006,61	2 847 364,96

RESULTAT APRES REPORTS SUR EXERCICE 2024

Investissement :

Recettes	963 913 €
Dépenses	1 465 315,00 €

-501 402,00 €

EXCEDENT GLOBAL :

2 345 962,96 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) : 2 315 816,42€

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI 001) : 531 548,54 €

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

8. Budget annexe Espace Médical du Chêne Affectation du résultat

Transmis en Préfecture le 15/04/2024

Affichée le 15/04/2024

Délibération n° 2024-04-019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Le compte administratif ayant été présenté, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2023.

Après avoir approuvé le compte administratif pour l'exercice 2023, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **7 225,01 €**,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un équilibre de la section d'investissement,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2023, et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Il vous est proposé :

➤ **D'AFPECTER** au budget le résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté, compte 002, = **7 225,01 €**.
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté, compte 001, pour **56 575,10€**.

BUDGET ESPACE MEDICAL DU CHENE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE : ESPACE MEDICAL DU CHENE

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat à la clôture de l'exercice 2023
Investissement	41 606,95		14 968,15	56 575,10
Fonctionnement	49 698,68		- 42 473,67	7 225,01
TOTAL	91 305,63	-	- 27 505,52	63 800,11

AFFECTATION DU RESULTAT

Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) : 7 225,01€

Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) : 0 €

} RF 002 + RI 1068 = €
(résultat de clôture de fonctionnement)

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI 001) : 56 575,10 €

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

9. Vote des taux d'imposition pour 2024

Transmis en Préfecture le 15/04/2024

Affichée le 15/04/2024

Délibération n° 2024-04-020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts,

Il vous est proposé de maintenir les taux et de les fixer comme suit :

➤ **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière bâtie	41,19 %	41,19 %
Taxe foncière non bâtie	22,29 %	22,29 %
Taxe d'habitation	18,63 %	18,63 %

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

10. Budget principal – Budget primitif 2024

Transmis en Préfecture le 15/04/2024

Affichée le 15/04/2024

Délibération n° 2024-04-021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Le Budget Primitif 2024 qui va vous être présenté traduit les priorités de notre équipe municipale pour la réalisation des projets.

Préparé par les membres des commissions et les adjoints, en collaboration avec les services municipaux, il est le résultat d'un processus que nous avons entamé avec la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Ce projet de Budget Primitif 2024, élaboré sur la base d'hypothèses réalistes, et poursuivant toujours l'objectif de préservation de notre autofinancement, témoigne une nouvelle fois de la volonté de notre Conseil Municipal de maintenir la qualité des services offerts à la population. Il s'agit de préserver l'attractivité de notre commune, tout en offrant aux Caillotins un niveau élevé d'investissement, comme en témoigne une nouvelle fois le programme d'investissement qui vous sera proposé dans ce projet. Ce maintien de notre capacité d'investir est notamment le fruit de l'objectif de désendettement progressif de notre collectivité que le Conseil Municipal poursuit depuis maintenant plusieurs années.

Rappelons également qu'une nouvelle fois, ce projet de budget n'inclut pas d'augmentation des taux de fiscalité locale qui resteront donc identiques aux taux votés en 2023.

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

2) Les principales recettes de la section de fonctionnement :

a. Les revenus de gestion courante (Chapitre 70) :

Pour rappel, ces revenus sont constitués en grande partie des recettes provenant :

- des redevances d'occupation du domaine public (Gaz, électricité, France Télécom, SDEA) pour un montant de 4 400 € et 1 100 € pour les commerçants ambulants,
- des services municipaux pour un montant de :
 - o 203 350 € pour la cantine, l'accueil de loisirs,
 - o 5 000 € pour le club ados,
 - o 19 000 € pour l'école de musique.

Le montant de ces produits a été estimé prudemment à 242 850 €.

Pour information, les recettes 2023 pour ce même chapitre s'élevaient à 251 649 €.

b. La fiscalité (Chapitre 73 + 731) :

Le produit de la fiscalité locale constitue la première ressource de notre budget.

Les recettes provenant de la fiscalité s'élèvent à 2 593 515 € et se décomposent comme suit :

- 468 515 € provenant de l'attribution de compensation versée par TCM.

Cette recette assure donc la neutralité budgétaire des transferts de compétence, aussi bien pour la commune que l'EPCI, au moment de chaque transfert.

Pour 2024, aucun transfert de charges n'a été réalisé. Ainsi notre prévision de recettes pour l'allocation de compensation de TCM reste inchangée.

- 1 890 000 € issus de la fiscalité directe, c'est-à-dire des impôts locaux.

Depuis 2024, plus aucun ménage ne paie la Taxe d'Habitation au titre de sa résidence principale suite à sa suppression. Celle-ci demeure cependant pour les résidences secondaires et les locaux vacants. La disparition du produit fiscal de la Taxe d'Habitation en 2021 a été compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçue sur leur territoire.

Toutefois, et dans la mesure où commune par commune, les montants de la Taxe d'Habitation ne coïncideront pas forcément avec les montants de Taxe Foncière qui seront transférés, un coefficient correcteur a été institué.

L'effet financier du coefficient correcteur 2024 (versement ou contribution) tiendra compte de la dynamique des bases des taxes foncières bâties.

Comme chaque année, les bases d'imposition se voient appliquer une revalorisation forfaitaire afin de tenir compte de l'inflation. Celle-ci va donc automatiquement entraîner une augmentation de + 3,9% en 2024.

Pour rappel, les taux des impôts locaux pour 2024 restent inchangés depuis 2009 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,29 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires depuis 2023) : 18,63 %

- Les autres taxes se décomposent comme suit :
 - 70 000 € au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure,
 - 100 000 € pour la taxe sur la consommation finale d'électricité et 12 000 € pour la taxe portant sur les pylônes électriques,
 - 40 000 € pour la taxe sur les droits de mutation,
 - 13 000 € pour les autres contributions directes.

c. Les dotations et participations (Chapitre 74) :

Les dotations et participations attendues s'élèveront à 1 217 200 €. La loi de Finances 2024 prévoit une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale composante des dotations de l'Etat mais nous devons rester prudent à ce jour, les dotations n'ayant pas été notifiées.

Il a donc été inscrit les sommes suivantes, au titre des dotations de l'Etat :

- Dotation Forfaitaire des Communes : 450 000 €,
- Dotation de Solidarité Rurale : 180 000 €,
- DSU : 150 000 €,
- Dotation Nationale de Péréquation : 86 000 €.

d. Autres produits de gestion courante – Chapitre 75

Ces revenus proviennent essentiellement de l'encaissement des loyers pour l'occupation de nos bâtiments publics par l'Inspection Académique et par La Poste et des locations de la salle Ninet.

Ils sont estimés pour un montant de 19 200 € en 2024.

La somme de 5 000 € a également été inscrite en recette pour l'indemnisation de nos sinistres par les assurances.

3) Les principales dépenses de la section de fonctionnement

Le contexte actuel nous oblige encore plus qu'habituellement à une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement afin de maintenir un niveau d'épargne suffisant et préserver notre capacité à investir.

a. Les charges à caractère général – Chapitre 011

Les charges à caractère général sont les dépenses qui permettent à la commune d'assurer son fonctionnement quotidien : électricité, chauffage, achat de petits matériels et fournitures (consommables), prestations de service (maintenance...), ainsi que les locations et les assurances.

Ces dépenses constituent pour beaucoup des recours à des prestataires (énergie, acquisition des fournitures) et qu'une grande partie d'entre elles peuvent être considérées comme difficilement compressibles. L'augmentation de l'inflation impacte fortement l'estimation du montant des charges à caractère générale.

La prudence s'impose avec une hausse seulement de 3,87 % entre les prévisions de 2023 et 2024 malgré une inflation s'élevant à 2,7%.

L'augmentation du coût de l'énergie a été atténué également par la mise en œuvre d'actions simples : régulation du chauffage et climatisation, remplacement des ampoules énergivores par des ampoules LED.

Toutefois, le contrat de fourniture en électricité avec tarifs fixes s'est terminé le 31 décembre 2023. Le budget 2024 va subir de plein fouet la hausse du prix de l'électricité.

Pour 2024, les dépenses sont estimées à 2 839 694,96 € dont :

- 226 600 € pour le recours à des prestataires extérieurs notamment pour la confection des repas de la cantine,
- 230 000 € pour l'énergie afin de prendre en compte l'augmentation du prix de l'électricité au 1er février : + 8,6%,
- 164 694 € pour la voirie : réfection de la rue Guibout et divers travaux de voirie,
- 108 000 € pour la maintenance : panneaux lumineux, prestataire informatique, aire de jeux...
- 77 500 € pour les fournitures de petit équipement,
- 77 000 € pour les honoraires : contentieux Lorient et provisions pour risques,
- 70 000 € pour les assurances (multirisque – dommage ouvrage),
- 63 000 € pour le chauffage urbain,
- 45 000 € pour les terrains : régénération du terrain de foot et divers petits travaux,
- 37 600 € pour les contrats de prestations de service : balayage des rues, nettoyage des vitres...,
- 35 000 € pour le matériel roulant,
- 21 900 € pour les fournitures scolaires,
- 19 500 € frais de télécommunication,
- 18 000 € pour les fournitures de produits d'entretien,
- 17 500 € pour le carburant,
- 11 000 € pour les fournitures administratives.

...

b. Les charges de personnel – Chapitre 012

Ces dépenses augmentent progressivement depuis 2019. Même si notre commune cherche à maîtriser l'évolution de ses dépenses de personnel, les prévisions en dépenses de personnel augmenteront en 2024.

Cette hausse prévisionnelle s'explique notamment par :

1. La nécessité de recruter :

- Un assistant en charge des finances à temps complet,
- Un agent d'accueil à temps complet,
- 2 agents polyvalents aux STM (1 à temps complet + 1 à temps non complet),
- + des recrutements pour pallier les absences des agents en arrêts maladie (principalement pour le pôle enfance),
- 2 stagiaires.

2. Mais aussi par la répercussion sur une année complète de la rémunération des agents arrivés en cours d'année 2023 (agent dédié aux CNI, 1 policier municipal, 1 responsable des projets structurants...).

3. Par l'application de mesures législatives et réglementaires impactant directement les dépenses de personnel de l'année 2024 :

- Revalorisation du Smic au 1^{er} janvier : +1,13%
- Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires en janvier 2024 : + 5 points
- Versement d'une prime pour garantir le pouvoir d'achat des fonctionnaires dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1^{er}.07.2022 au 30.06.2023 est inférieure à 39 000 €
- Augmentation du taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)
- Impact sur une année des mesures nationales intervenues en cours d'année 2023 :
 - Revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023,
 - Revalorisation salariale des échelons du bas de la catégorie C et de la catégorie B,
 - Revalorisation du smic au 1^{er} mai 2023

4. Par la progression mécanique des salaires résultant du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Le GVT est l'une des trois composantes de l'évolution de la masse salariale dans la fonction publique avec la valeur du point d'indice et le nombre total de fonctionnaires. Quelles que soient les décisions prises par les pouvoirs publics, et même s'il était décidé une stabilisation de l'ensemble des rémunérations, la masse salariale évoluerait quand même à la hausse du seul fait du vieillissement et de l'évolution des carrières des agents (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois, augmentation du point d'indice ou évolutions du régime indemnitaire).

Compte tenu de ces éléments, le montant de charges de personnel proposé au budget primitif 2024 s'élève à **2 100 000 €**.

c. Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65

Les autres charges de gestion courante correspondent pour l'essentiel aux subventions versées aux associations, aux indemnités des élus ou encore aux taxes foncières acquittées par la commune.

Pour 2024, les demandes des associations s'élèvent à **135 500 €**.

Il vous est proposé le versement d'un montant total de 135 500 € aux différentes associations réparti comme suit :

- secteur sportif : 87 500 €,
- secteur culturel : 20 600 €,
- autres : 27 400 €.

Il est également envisagé :

- d'attribuer 41 385 € de subventions d'équilibre au CCAS,
- de prévoir le versement au budget annexe de l'Espace Médical du Chêne de **70 355 €**.

d. Les charges financières – Chapitre 66

Les charges financières sont le remboursement des intérêts de la dette de la commune. C'est une dépense de fonctionnement, contrairement au capital amorti qui est une dépense d'investissement.

La somme consacrée au remboursement des intérêts de la dette, ICNE inclus, est en diminution :

- 26 300 € en 2023,
- 17 500 € en 2024,

On peut observer une diminution du niveau des intérêts de la dette de notre commune dont la baisse devrait se poursuivre.

Pour rappel, deux emprunts se terminent en 2024, trois en 2025 et quatre en 2026.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

1) Les recettes d'investissement

Les principales ressources d'investissement sont l'autofinancement, le FCTVA, la Taxe d'Aménagement, la dotation aux amortissements, les subventions et l'emprunt.

a. L'autofinancement

L'autofinancement est une recette d'investissement constituée de l'excédent des recettes de fonctionnement (la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement), ainsi que des dotations aux amortissements.

Pour 2024, l'excédent des recettes de fonctionnement viré à la section d'investissement représente 667 898, 46 €.

Quant à la dotation aux amortissements :

Il s'agit d'une opération d'ordre (dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement) qui contribue à l'autofinancement. Les amortissements sont prélevés sur la section de fonctionnement et constituent une recette d'investissement.

A noter que depuis notre changement de strate démographique, notre commune est tenue d'amortir la plupart de ses immobilisations corporelles et incorporelles.

Depuis le passage à la M57, les amortissements se font désormais au prorata temporis. De ce fait, des ajustements de crédits seront peut-être nécessaires en cours d'année, le calcul s'effectuant lors de l'acquisition ou de la réalisation de l'opération.

Prévision de dotation aux amortissements pour 2024 : 395 500 €

b. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Pour rappel, le FCTVA rembourse la commune du montant de la TVA payé sur les dépenses d'investissement de l'année N-1 (2023 pour le FCTVA perçu en 2024).

En raison des dépenses éligibles au FCTVA effectuées en 2023 (réalisation de la voie verte Deheurles, mise aux normes des bâtiments publics, achat d'outillage...), **les recettes attendues ont été estimées à 150 000 € pour 2024.**

c. La Taxe d'Aménagement

Pour rappel, les taux sont de 5 à 9,5% pour certains secteurs de notre commune.

Depuis septembre 2022, la procédure de recouvrement de cette taxe a été modifiée : si son montant est inférieur à 1 500€, le paiement intervient en une seule fois 90 jours après la date d'achèvement des travaux.

En revanche, si elle dépasse 1 500€, elle est divisée en 2 parts égales : à partir de 90 jours après la date d'achèvement des travaux, le solde 6 mois après la date d'émission du 1^{er}.

Exemple : achèvement des travaux le 01/07/année N

↳ 1^{ère} échéance : 01/10/année N,

↳ 2^{ème} échéance : 01/03/N+1.

De ce fait, l'estimation reste très approximative.

Pour 2024, la Taxe d'Aménagement a donc été estimée prudemment à 50 000 €

d. Les Subventions d'équipement

Le montant de ces recettes d'investissement est nécessairement tributaire du programme d'investissement que le Conseil Municipal décidera de retenir pour 2024.

Pour rappel, 959 013 € de crédits inscrits et non réalisés en 2023 ont été reportés en 2024.

Prévision des subventions attendues : 210 720 €

Les subventions d'investissement pour 2024 sont de 1 169 733 € (dont 959 013 € de reste à réaliser).

e. L'emprunt

Un emprunt d'un million d'euros a été inscrit au budget primitif 2024.

Malgré le désendettement qui se poursuit d'année en année et une gestion saine des deniers publics, il sera vraisemblablement nécessaire de recourir à l'emprunt en cours d'année afin de financer les dépenses liées à la construction de la Maison des Jeunes Caillotins de sorte à ne pas faire supporter sur une seule génération cet investissement, dont les principales dépenses interviendront sur cet exercice budgétaire.

Il sera probablement contracté au cours du 3^{ème} ou 4^{ème} trimestre (baisse des taux d'intérêt annoncée).

2) Les dépenses d'investissement

Il vous est proposé d'inscrire au budget primitif 2024 :

- ⇒ Les projets inscrits en 2023, non réalisés ou réalisés partiellement et qui doivent être reportés sur l'exercice 2024 à hauteur de 1 465 315 €,
- ⇒ Les nouveaux projets d'investissement proposés par les commissions lors de la préparation budgétaire 2024, dont le coût total s'élève à 2 608 900 €.

Ces différents investissements sont détaillés ci-dessous en fonction des délégations de chaque adjoint.

ADMINISTRATION GENERALE

Opération 7000		DEPENSES			RECETTES		
	Article	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PROPOSE	MONTANT TOTAL PROPOSE	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
Mairie -Logiciel Noé	2051		16 000,00 €	16 000,00			
Mairie - Logiciel KOFAX	2051		2 650,00 €	2 650,00			
Mairie - Chaises de bureau	21848		1 500,00 €	1 500,00			
Mairie - Ecrans et supports	21838		600,00 €	600,00			
Mairie - Visio salle du conseil	21838		6 000,00 €	6 000,00			
TOTAL			26 750,00 €	26 750,00			

COMMUNICATION							
Opération 2000	Article	DEPENSES			RECETTES		
		REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PROPOSE	MONTANT TOTAL PROPOSE	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
Refonte du site internet	2051	7 000,00 €		7 000,00 €			
TOTAL		7 000,00 €		7 000,00 €			

VIE SCOLAIRE - ACCUEIL DE LOISIRS ET JEUNESSE							
Opération 3000		DEPENSES			RECETTES		
	Article	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PROPOSE	MONTANT TOTAL PROPOSE	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
Ecole élémentaire - Aménagement de la cour (table, banc	2152		4 000,00 €	4 000,00			
Ecole élémentaire - Acquisition de PC pour enseignantes	21831		3 000,00 €	3 000,00			
RS - Acquisition d'un sèche linge professionnel	2188		2 000,00 €	2 000,00			
GS - Acquisition de deux aspirateurs	2188		500,00 €	500,00			
TOTAL			9 500,00 €	9 500,00			

SOCIAL ET CADRE DE VIE

Opération 4000	DEPENSES				RECETTES		
	Article	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PROPOSE	MONTANT TOTAL PROPOSE	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
Plantation de nouveaux arbres dans la commune	2121		5 000,00 €	5 000,00 €			
Mairie - Eclairage de la façade	21351		10 000,00 €	10 000,00 €			
Acquisition de barrières noir croix St andré (x5)	2152		1 200,00 €	1 200,00 €			
Acquisition de cendriers sur pied (SFD x2 -Ninet-EMC)	2152		1 200,00 €	1 200,00 €			
Acquisition de mobilier urbain	2152		1 800,00 €	1 800,00 €			
STM - Autoportée Z 152cm	2158						
STM - Aspirateur a feuille	2158		5 500,00 €	5 500,00 €			
STM - Débroussailleuse batterie	2158		1 700,00 €	1 700,00 €			
STM - Débroussailleuse thermique	2158		1 000,00 €	1 000,00 €			
STM - Carotteuse	2158		2 000,00 €	2 000,00 €			
STM - Poste à souder mig complet	2158		1 500,00 €	1 500,00 €			
STM - Petit materiel divers (ponceuse a bandes/niveau laser)	2158		2 000,00 €	2 000,00 €			
STM - Armoire chauffante pour les EPI	21848	3 000,00 €		3 000,00 €			
Festivités - Podium	21848		15 000,00 €	15 000,00 €			
Festivités - Chariots et tables	2188		500,00 €	500,00 €			
Festivités - Poids pour tonelle 3x3	2188		2 200,00 €	2 200,00 €			
Festivités - Tonelle 5 x 12 + poids	2188		8 000,00 €	8 000,00 €			
STM - 2 Batteries tondeuse	2188						
STM - Chargeur frontal traceur Izeki	2188		15 000,00 €	15 000,00 €			
Salle des fête - Acquisition d'un brancard	2188		300,00 €	300,00 €			
Ecole de musique - Achat d'instruments	2188		2 200,00 €	2 200,00 €		1 320,00 €	1 320,00 €
SOUS-TOTAL		3 000,00 €	76 100,00 €	79 100,00 €		1 320,00 €	1 320,00 €

Opération 2021003 Parvis de la Mairie	DEPENSES				RECETTES		
	Article	REPORTS 2023	NOUVEAU MONTANT PROPOSE	MONTANT TOTAL PROPOSE	REPORTS 2023	NOUVEAU MONTANT PROPOSE	MONTANT TOTAL PROPOSE
Annonce marché	2033	500,00 €		500,00 €			
Achat de mobilier	2152		10 000,00 €	10 000,00 €			
Aménagement du parvis de la mairie	2315	130 000,00 €	10 000,00 €	140 000,00 €	13 012,00 €	20 000,00 €	33 012,00 €
SOUS-TOTAL		130 500,00 €	20 000,00 €	150 500,00 €	13 012,00 €	20 000,00 €	33 012,00 €
TOTAL		133 500,00 €	96 100,00 €	229 600,00 €	13 012,00 €	21 320,00 €	34 332,00 €

SPORTS

Opération 5000		DEPENSES			RECETTES		
	Article	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PROPOSE	MONTANT TOTAL PROPOSE	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
Grillage le long du terrain de foot et chemin piéton	2128	11 000,00 €		11 000,00 €			
Terrain de foot synthétique					95 617,00 €		95 617,00 €
TOTAL		11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €	95 617,00 €		95 617,00 €

URBANISME

Opération 1000	Article	DEPENSES			RECETTES		
		REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PROPOSE	MONTANT TOTAL PROPOSE	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
Révision du PLU	202	31 500,00 €		31 500,00 €			
Alignement propriété Soudet rue Paul Valéry AE 313 AE AO 121 (61 m ²) après refonte cadastrale Frais d'acte inclus	2111	2 000,00 €		2 000,00 €			
Alignement rue des 2 Haies AP 180 Mme Jougier-Consorts Ragon (18 m ²) - Frais d'acte inclus		1 000,00 €		1 000,00 €			
Alignements Chemin des Roizes <u>AT 210</u> (35 m ²) - Lagarde/Permasse/Bègue- Frais d'acte inclus <u>AH 653</u> (79 m ²) -Domaine de l'Essor - Frais d'acte inclus <u>AT 343</u> (20 m ²) - Favier/Mulfinger - Frais d'acte inclus		3 880,00 €		3 880,00 €			
AT 296 pour partie Boulay - Frais d'acte inclus							
AT 295 pour partie Ragon - Frais d'acte inclus		3 745,00 €		3 745,00 €			
<u>Rue Philippe Thomassin</u> AW 312 (ex AW 276) Eurofoncière - Réalisation d'un pan coupé - Frais d'acte inclus		1 210,00 €		1 210,00 €			
Alignement <u>rue Amadis Jamyn</u> (AP 102) - (Szmanto-AP 104) / Ricordeau-AP 103 / Chakroun-AP 101 / Jumeau-AP 100) Frais d'acte inclus		1 000,00 €		1 000,00 €			
<u>Route de Saint Pouange</u> -Parcelle AW n° 253 - Acquisition chemin d'accès à 3 propriétés avant incorporation dans le domaine public (Joniaux-Moreau/Doremus-Saddock/Boudabi-Ashaien) - Frais d'acte inclus		1 000,00 €		1 000,00 €			
Acquisition de terrains - Elargissement de la <u>rue Marcel Pagnol</u> (pour partie AS 21=AS 200, AS 22=AS 202 et AS 23=AS 204) (Stacoffe/Jolly) - Frais d'acte inclus		5 420,00 €		5 420,00 €			
Acquisition de terrains - Création d'une aire de retournement au bout de l'impasse située entre le <u>26 et le 28 de la route de Saint Pouange</u> - AW 340 anciennement AW 146 - Mme Cornet - Frais d'acte inclus		2 570,00 €		2 570,00 €			
Alignement <u>Chemin des Vieilles maisons</u> promo 3 Hors frais d'acte		1 260,00 €		1 260,00 €			
Alignement <u>Rue Marcel Pagnol</u> - Hors frais d'acte 1) Partie de AS 24 et AS 156 (propriété de Mon Logis) et partie de AS 155 (propriété de Christophe García) 2) AS 21, 22 et 23 (Stacoffe, Joly)		7 260,00 €		7 260,00 €			
Rue Parmentier AS 147 Ragon - Emplacement réservé au PLU - Hors frais d'acte		3 600,00 €		3 600,00 €			
<u>Rue Paul Hervy</u> - Division de propriété AP 122 au 2 rue Paul Hervy		2 000,00 €		2 000,00 €			
<u>Rue André-Marie Ampère</u> - Réimplantation de 2 bornes sur la parcelle ZC 364 de 334 m2 et division de parcelle		2 000,00 €		2 000,00 €			
Frais d'actes acquisitions diverses		3 500,00 €		3 500,00 €			
SOUS-TOTAL		72 945,00 €	- €	72 945,00 €			
TOTAL		72 945,00 €	- €	72 945,00 €			

VOIRIE

Opération 6000	DEPENSES				RECETTES		
	Article	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PROPOSE	MONTANT TOTAL PROPOSE	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
Extension du réseau électrique - Rue Paul Hervy	20422	3 945,00 €		3 945,00 €			
Extension du réseau électrique - Rue Pasteur	20422	7 055,00 €		7 055,00 €			
Extension du réseau électrique - Rue Victor Hugo	20422	5 550,00 €		5 550,00 €			
Aménagement rue Pasteur (à proximité de SOCOBOIS) du surbaissé	2151	3 000,00 €	4 000,00 €	7 000,00 €			
Chemin des Mauberts - Aménagement du chemin	2151	50 000,00 €	15 000,00 €	65 000,00 €			
Finition des trottoirs - Hugo, Ferry et autres	2151	30 000,00 €		30 000,00 €			
Deheurles - Création d'un surbaissé + marquage PP (accessibilité)	2151		4 000,00 €	4 000,00 €			
Signalisation cyclable	2152	12 800,00 €	7 200,00 €	20 000,00 €			
La Noue d'Enfer - Barrière	2152		500,00 €	500,00 €			
Remplacement de 4 PEI indisponibles	21568		15 350,00 €	15 350,00 €			
Rocade - Création passage piéton jusqu'au rond-point de l'UTT	2315		70 000,00 €	70 000,00 €			
Rue Ste Scholastique -Aménagement de la voie partagée ou cheminement piéton - Etudes et recherches	2315		12 000,00 €	12 000,00 €			
PAVE - Année 1	2315		3 200,00 €	3 200,00 €			
SOUS-TOTAL		112 350,00 €	131 250,00 €	243 600,00 €			

Opération 2021004 Voie verte	DEPENSES				RECETTES		
	Article	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PROPOSE	MONTANT TOTAL PROPOSE	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
Aménagement d'une voie verte	2315	20 000,00 €		20 000,00 €	85 050,00 €	140 800,00 €	225 850,00 €
SOUS-TOTAL		20 000,00 €	- €	20 000,00 €	85 050,00 €	140 800,00 €	225 850,00 €

Opération 2021005 Aménagement Rue Marcel Pagnol	DEPENSES				RECETTES		
	Article	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PROPOSE	MONTANT TOTAL PROPOSE	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
Extension de l'éclairage communal - Rue Marcel Pagnol - Opération 2021005	2041582	11 760,00 €		11 760,00 €			
Extension du réseau électrique - Rue Marcel Pagnol - Opération 2021005	20422		3 400,00 €	3 400,00 €			
Pagnol - Création ralentissement entrée de lotissement	2151		3 000,00 €	3 000,00 €			
Aménagement de la 2ème tranche Rue Marcel Pagnol	2315	40 000,00 €		40 000,00 €			
SOUS-TOTAL		51 760,00 €	6 400,00 €	58 160,00 €			
TOTAL		184 110,00 €	137 650,00 €	321 760,00 €	85 050,00 €	140 800,00 €	225 850,00 €

BATIMENTS							
Opération 1100		DEPENSES			RECETTES		
	Article	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PROPOSE	MONTANT TOTAL PROPOSE	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
Tous bâtiments - Diagnostic technique amiante	2033		3 500,00 €	3 500,00 €			
Annonces marchés	2033			0,00 €			
Installation communale - Mise en éclairage LED des luminaires de la commune	2041582	292 200,00 €		292 200,00 €		40 180,00 €	40 180,00 €
Rue Victor Hugo - Installation de candélabres complémentaires	2041582		13 100,00 €	13 100,00 €		3 600,00 €	3 600,00 €
Mairie - Remise en état du tableau électrique	21351	13 600,00 €		13 600,00 €			
Ecole Maternelle - Mise en accessibilité du bâtiment	21351	250,00 €		250,00 €			
Installation digicode + barre anti panique avec serrure adaptée (sortie de secours)	21351	1 600,00 €		1 600,00 €			
Tous bâtiments - Mise aux normes accessibilité (Ad'AP)	21351		5 000,00 €	5 000,00 €	46 699,00 €		46 699,00 €
Tous bâtiments - Eclairage LED						4 820,00 €	4 820,00 €
Groupe scolaire - Agrandissement parking vélo	2188		5 000,00 €	5 000,00 €			
Groupe scolaire - Rideau M2+tringle	2188		2 000,00 €	2 000,00 €			
Salle des fêtes - Remplacement du rideau occultant	2188		5 000,00 €	5 000,00 €			
Groupe scolaire - Isolation + Mise en place d'un système de chauffage	21312		32 800,00 €	32 800,00 €			
Gymnase - Bureau ROS	21351		15 000,00 €	15 000,00 €			
Mairie - Remplacement du CE de 300L par un CE instantané cuisine	21351		1 000,00 €	1 000,00 €			
Gymnase - Remplacement aérotherme Gaz DOJO	21351		5 000,00 €	5 000,00 €			
Centre culturel - Mise en œuvre chaudière multi-zones	21351		19 000,00 €	19 000,00 €			
SOUS TOTAL		307 650,00 €	106 400,00 €	414 050,00 €	46 699,00 €	48 600,00 €	95 299,00 €
Opération 2021002 La Maison des Jeunes Caillotins		DEPENSES			RECETTES		
	Article	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT	MONTANT TOTAL	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT	MONTANT PREVISIONNEL
Annonce marché	2033	500,00 €		500,00 €			
Extension de réseaux	20422		10 000,00 €	10 000,00 €			
Construction d'un nouveau restaurant scolaire	2315	448 110,00 €	1 800 000,00 €	2 248 110,00 €	718 635,00 €		718 635,00 €
SOUS TOTAL		448 610,00	1 810 000,00	2 258 610,00	718 635,00 €	0,00 €	718 635,00 €
Opération 2022001 Bâtiment technique		DEPENSES			RECETTES		
	Article	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PROPOSE	MONTANT TOTAL PROPOSE	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
Annonce marché	2033	500,00 €		500,00 €			
Construction d'un bâtiment technique - Démarrage travaux	2313	300 000,00 €	10 000,00 €	310 000,00 €			0,00 €
SOUS TOTAL		300 500,00 €	10 000,00 €	310 500,00 €		0,00 €	0,00 €
Opération 2024001 Toiture de la salle des fêtes		DEPENSES			RECETTES		
	Article	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT	MONTANT TOTAL	REPORT 2023	NOUVEAU MONTANT	MONTANT PREVISIONNEL
Toiture salle des fêtes	21351		155 000,00 €	155 000,00 €			
SOUS TOTAL		0,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €			
TOTAL		1 056 760,00 €	2 081 400,00 €	3 138 160,00 €	765 334,00 €	48 600,00 €	813 934,00 €

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

01-janv	CRD	Intérêts	Amortissement	Annuité
2024	358 003,14	23 002,36	160 662,70	183 665,06
2025	245 523,28	15 024,36	105 894,27	120 918,63
2026	221 095,86	9 782,68	25 463,31	35 245,99
2027	195 632,55	8 702,66	26 543,33	35 245,99
2028	169 089,22	7 576,62	27 669,37	35 245,99
2029	141 419,85	6 402,59	28 843,33	35 245,92
2030	112 576,52	5 178,52	11 958,94	17 137,46
2031	100 617,58	4 628,41	12 509,05	17 137,46
2032	88 108,53	4 052,99	13 084,47	17 137,46
2033	75 024,06	3 451,11	13 686,35	17 137,46
2034	61 337,71	2 821,53	14 315,93	17 137,46
2035	47 021,78	2 163,00	14 974,46	17 137,46
2036	32 047,32	1 474,18	15 663,28	17 137,46
2037	16 384,04	753,42	16 384,04	17 137,46

Etat de la dette par organisme :

	CRCA Troyes	Caisse d'épargne	Caisse des dépôts et des consignations	TOTAL
2024	81 466,85	268 957,13	7 579,16	358 003,14
2025		245 523,28		245 523,28
2026		221 095,86		221 095,86
2027		195 632,55		195 632,55
2028		169 089,22		169 089,22
2029		141 419,85		141 419,85
2030		112 576,52		112 576,52
2031		100 617,58		100 617,58
2032		88 108,53		88 108,53
2033		75 024,06		75 024,06
2034		61 337,71		61 337,71
2035		47 021,78		47 021,78
2036		32 047,32		32 047,32
2037		16 384,04		16 384,04

BUDGET PREVISIONNEL 2024

RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Recettes de fonctionnement	2023	2024	Observations
	Autorisation	Prévision	
	5 481 451,77 €	6 453 183,42 €	
CH. - 002 Résultat d'exploitation reporté	1 466 537,37 €	2 315 816,42 €	Excédent de clôture section de fonctionnement 2023
Ch. - 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	79 067,40 €	45 000,00 €	Dotations aux amortissements des subventions d'équipement
Recettes d'ordre	1 545 604,77	2 360 816,42	
CH. - 013 Atténuations de charges	37 000,00 €	14 500,00 €	Dont remboursement arrêts maladie des agents communaux, aide de l'Etat pour contrats aidés...
CH. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	230 700,00 €	242 850,00 €	Dont notamment : Redevances d'occupation du domaine public, recettes AL, école de musique, AL juillet, club ados, restaurant scolaire.
CH. - 73 Impôts et taxes	618 515,00 €	468 515,00 €	dont fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et autres impôts et taxe
CH. - 731 Fiscalité locale	2 015 660,00 €	2 125 000,00 €	dont impôts locaux, taxe additionnelle aux droits de mutation, TLPE...
CH. - 74 Dotations et participations	991 270,00 €	1 217 200,00 €	dont DGF, DSR, FCTVA, Conseil départemental...
CH. - 75 Autres produits de gestion courante	16 000,00 €	24 200,00 €	Dont : Revenus des immeubles : loyers Poste, inspection académique, location de salles, location de terres.
CH. - 76 Autres produits de gestion courante	2,00 €	2,00 €	Parts sociales Crédit Agricole
CH. - 77 Produits exceptionnels	26 700,00 €	100,00 €	
Recettes réelles	3 935 847,00	4 092 367,00	
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 481 451,77	6 453 183,42	-

Dépense de fonctionnement	2023	2024	Observations
	Autorisation	Prévision	
	5 481 451,77 €	6 453 183,42 €	
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement		667 898,46 €	
Ch. - 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	409 767,40 €	395 500,00 €	Dotations aux amortissements
<i>Dépenses d'ordre</i>	409 767,40	1 063 398,46	
Ch. - 11 Charges à caractère général	2 734 024,37 €	2 839 694,96 €	
Ch. - 12 Charges de personnel et frais assimilés	1 900 000,00 €	2 100 000,00 €	
Ch. - 65 Autres charges de gestion courte	409 860,00 €	430 290,00 €	Dont subventions aux associations , CCAS et EMC
Ch. - 66 Charges financières	26 300,00 €	17 500,00 €	Remboursement des intérêts des emprunts
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	500,00 €	
Ch. - 68 Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	500,00 €	1 800,00 €	
<i>Dépenses réelles</i>	5 071 684,37	5 389 784,96	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 481 451,77	6 453 183,42	-

RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

Recette de fonctionnement	2024
	Prévision
	6 453 183,42 €
Fon. - 01 Opérations non ventilables	45 000,00 €
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	6 090 833,42 €
Fon. - 023 Fêtes et cérémonies	3 000,00 €
Fon. - 211 Ecoles maternelles	5 300,00 €
Fon. - 212 Ecoles primaires	800,00 €
Fon. - 281 Hébergement et restauration scolaire	145 000,00 €
Fon. - 284 Classes de découverte	7 750,00 €
Fon. - 311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	22 500,00 €
Fon. - 331 Centre de loisirs	118 000,00 €
Fon. - 332 Colonies de vacances	200,00 €
Fon. - 338 Autres activités pour les jeunes	6 800,00 €
Fon. - 420 Services communs	200,00 €
Fon. - 510 Services communs	100,00 €
Fon. - 511 Espaces verts urbains	3 700,00 €
Fon. - 551 Parc privé de la collectivité	4 000,00 €

Dépense de fonctionnement	2024
	Prévision
	6 453 183,42 €
Fon. - 01 Opérations non ventilables	395 500,00 €
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	3 684 348,42 €
Fon. - 022 Information, communication, publicité	28 000,00 €
Fon. - 023 Fêtes et cérémonies	18 500,00 €
Fon. - 11 Police, sécurité, justice	66 720,00 €
Fon. - 12 Incendie et secours	500,00 €
Fon. - 201 services communs	4 745,00 €
Fon. - 211 Ecoles maternelles	237 295,00 €
Fon. - 212 Ecoles primaires	131 585,00 €
Fon. - 281 Hébergement et restauration scolaire	427 645,00 €
Fon. - 284 Classes de découverte	35 500,00 €
Fon. - 30 Services communs	5 565,00 €
Fon. - 311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	282 320,00 €
Fon. - 321 Salle de sport, gymnases	65 440,00 €
Fon. - 322 Stades	33 500,00 €
Fon. - 325 Autres équipements sportifs ou de loisirs	3 985,00 €
Fon. - 331 Centre de loisirs	125 595,00 €
Fon. - 332 Colonies de vacances	12 750,00 €
Fon. - 338 Autres activités pour les jeunes	9 600,00 €
Fon. - 410 Services commun - santé	7 240,00 €
Fon. - 420 Services communs	1 500,00 €
Fon. - 4212 Aides à la famille	9 000,00 €
Fon. - 511 Espaces verts urbains	570 350,00 €
Fon. - 512 Eclairage public	152 000,00 €
Fon. - 515 Opérations d'aménagement	11 000,00 €
Fon. - 551 Parc privé de la collectivité	10 000,00 €
Fon. - 845 Voirie communale	123 000,00 €

RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

Recettes d'investissement	2023	2024		TOTAL	Observation
	Autorisation	Reste à réaliser	Prévision		
	4 332 195,40 €	963 913,00 €	3 110 302,00 €		
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 506 834,20 €		531 548,54 €	531 548,54 €	
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)			667 898,46 €	667 898,46 €	
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert ente section	409 767,40 €		395 500,00 €	395 500,00 €	
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	160 660,00 €		50 500,00 €	50 500,00 €	
<i>Recettes d'ordre</i>	2 077 261,60	-	1 645 447,00	1 645 447,00	-
Ch. - 024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	4 900,00 €	4 900,00 €	50 500,00 €	55 400,00 €	
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	536 505,80 €		200 000,00 €	200 000,00 €	
Ch. - 13 Subventions d'investissement	1 713 528,00 €	959 013,00 €	210 720,00 €	1 169 733,00 €	
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées			1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	
Ch. - 23 Immobilisations en cours			3 635,00 €	3 635,00 €	
<i>Recettes réelles</i>	2 254 933,80	963 913,00	1 464 855,00	2 428 768,00	-
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 415 593,80	963 913,00	3 110 302,00	4 074 215,00	-

Dépense d'investissement	2023	2024		TOTAL	Observation
	Autorisation	Reste à réaliser	Prévision		
	4 332 195,40 €	1 465 315,00 €	2 608 900,00 €	4 074 215,00 €	
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	79 067,40 €		45 000,00 €	45 000,00 €	
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	160 660,00 €		50 500,00 €	50 500,00 €	
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>239 727,40</i>	<i>-</i>	<i>95 500,00</i>	<i>95 500,00</i>	
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	180 000,00 €		162 000,00 €	162 000,00 €	
Ch. - 20 Immobilisations corporelles (sauf le 204)	128 350,00 €	40 000,00 €	37 150,00 €	77 150,00 €	
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	400 600,00 €	320 510,00 €	26 500,00 €	347 010,00 €	
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	990 211,00 €	166 695,00 €	382 550,00 €	549 245,00 €	
Ch. - 23 Immobilisations en cours	2 393 307,00 €	938 110,00 €	1 905 200,00 €	2 843 310,00 €	
<i>Dépenses réelles</i>	<i>4 092 468,00</i>	<i>1 465 315,00</i>	<i>2 513 400,00</i>	<i>3 978 715,00</i>	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 332 195,40	1 465 315,00	2 608 900,00	4 074 215,00	-

RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION

Recette d'investissement	2024	
	Réalisation	Prévision
	4 074 215,00 €	
	963 913,00 €	3 110 302,00 €
Fon. - 01 Opérations non ventilables		1 644 947,00 €
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	17 912,00 €	1 279 455,00 €
Fon. - 201 services communs	36 743,00 €	
Fon. - 281 Hébergement et restauration scolaire	718 635,00 €	
Fon. - 311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		1 320,00 €
Fon. - 321 Salle de sport, gymnases	9 956,00 €	
Fon. - 322 Stades	36 752,00 €	
Fon. - 325 Autres équipements sportifs ou de loisirs	58 865,00 €	
Fon. - 510 Services communs	85 050,00 €	140 800,00 €
Fon. - 512 Eclairage public		
Fon. - 515 Opérations d'aménagement		43 780,00 €

Dépense d'investissement	2024	
	Reports 2023	Prévision
	4 074 215,00 €	
	1 465 315,00 €	2 608 900,00 €
Fon. - 01 Opérations non ventilables		56 000,00 €
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	345 600,00 €	269 250,00 €
Fon. - 022 Information, communication, publicité	7 000,00 €	
Fon. - 023 Fêtes et cérémonies		11 000,00 €
Fon. - 12 Incendie et secours		15 350,00 €
Fon. - 211 Ecoles maternelles	250,00 €	39 800,00 €
Fon. - 212 Ecoles primaires		9 500,00 €
Fon. - 281 Hébergement et restauration scolaire	449 110,00 €	1 800 000,00 €
Fon. - 311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		181 200,00 €
Fon. - 321 Salle de sport, gymnases	1 600,00 €	20 000,00 €
Fon. - 510 Services communs	211 445,00 €	88 700,00 €
Fon. - 511 Espaces verts urbains	3 000,00 €	37 900,00 €
Fon. - 512 Eclairage public	303 960,00 €	13 100,00 €
Fon. - 514 Electrification	16 550,00 €	13 400,00 €
Fon. - 515 Opérations d'aménagement	43 800,00 €	30 700,00 €
Fon. - 845 Voirie communale	83 000,00 €	23 000,00 €

CONCLUSION

Le projet de budget primitif qui vous est présenté retrace l'essentiel des projets qui devraient être réalisés au cours de ce mandat, notamment avec les projets structurants tels que la Maison des Jeunes Caillotins, le bâtiment technique et la toiture de la salle des fêtes qui doivent débiter cette année.

L'objectif poursuivi est de coordonner ce programme d'investissements important tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

11. Budget annexe Espace Médical du Chêne Budget primitif 2024

Transmis en Préfecture le 15/04/2024

Affichée le 15/04/2024

Délibération n° 2024-04-022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il vous est soumis le projet de Budget Primitif 2024 relatif au Budget Annexe de l'Espace Médical du Chêne.

Ce Budget retrace les opérations relatives à l'Espace Médical du Chêne créé depuis quelques années et relatives à son fonctionnement.

BUDGET 2024 – PRESENTATION PAR NATURE

FONCTIONNEMENT		PROPOSITIONS
DEPENSES		132 578,00
Ch. 011	Charges à caractère général	41 353,00
Art. 60611	Eau et assainissement	300,00
Art. 60612	Energie - Electricité	12 000,00
Art. 60631	Fournitures d'entretien	250,00
Art. 60632	Fournitures de petit équipement	500,00
Art. 6064	Fournitures administratives	100,00
Art. 6068	Autres matières et fournitures	100,00
Art. 611	Contrats de prestations de services	100,00
Art. 615221	Bâtiments publics	100,00
Art. 6156	Maintenance	4 800,00
Art. 6188	Autres frais divers	700,00

Art. 6262	Frais de télécommunications	720,00
Art. 62878	A ddes tiers	
Art. 63513	Autres impôts locaux	19 2 683000,00
Ch. 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	50 520,00
Art. 6811	<i>Dot. Amort. immos incorporelles</i>	50 520,00
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	5,00
Art. 65888	Autres	5,00
Ch. 66	Charges financières	40 700,00
Art. 66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 800,00
Art. 66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-100,00
FONCTIONNEMENT		PROPOSITIONS
RECETTES		132 578,00
Ch. 002	Résultat de fonctionnement reporté	7 225,01
Art. 002	Résultat de fonctionnement reporté	7 225,01
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	125 352,99
Art. 752	Revenus des immeubles	55 000,00
Art. 757361	Subv. Fonct. CL de rattachement	70 352,99

INVESTISSEMENT		PROPOSITIONS
DEPENSES		127 078,10
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	17 300,00
Art. 1641	Emprunts en euros	17 000,00
Art. 165	Dépôts et cautionnements reçus	300,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	51 331,00
Art. 21321	Immeubles de rapport	51 331,00
Ch. 23	Immobilisations en cours	58 447,10
Art. 2313	Constructions	58 447,10
RECETTES		127 078,10
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	56 575,10
Art. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	56 575,10
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 520,00

BUDGET 2024 – PRESENTATION PAR FONCTION

FONCTIONNEMENT		PROPOSITIONS
DEPENSES		132 578,00
Fon. 01	Opérations non ventilables	91 220,00
Fon. 414	Dispensaires et autres établissements sanitaires	41 358,00
RECETTES		132 578,00
Fon. 020	Administration générale de la collectivité	7 225,01
Fon. 414	Dispensaires et autres établissements sanitaires	125 352,99
INVESTISSEMENT		PROPOSITIONS
DEPENSES		127 078,10
Fon. 01	Opérations non ventilables	17 000,00
Fon. 414	Dispensaires et autres établissements sanitaires	110 078,10
RECETTES		127 078,10
Fon. 01	Opérations non ventilables	127 078,10

ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2024

Période	CRD	Intérêts	Amort	Annuité
2024	1 361 650,88	40 652,91	16 954,94	57 607,85
2025	1 344 695,94	40 524,02	17 083,80	57 607,85
2026	1 327 612,14	29 783,85	32 294,92	62 078,77
2027	1 250 031,11	29 191,55	32 887,22	62 078,77
2028	1 217 143,89	28 584,12	33 494,65	62 078,77
2029	1 183 649,24	27 961,14	34 117,63	62 078,77
2030	1 149 531,61	27 322,14	34 756,63	62 078,77
2031	1 114 774,98	26 666,69	35 412,08	62 078,77
2032	1 079 362,90	25 994,26	36 084,51	62 078,77
2033	1 043 278,39	25 304,40	36 774,37	62 078,77
2034	1 006 504,02	24 596,57	37 482,20	62 078,77
2035	969 021,82	23 870,24	38 208,53	62 078,77
2036	930 813,29	23 124,90	38 953,87	62 078,77
2037	891 859,42	22 359,96	39 718,81	62 078,77
2038	852 140,61	21 574,86	40 503,91	62 078,77
2039	811 636,70	20 769,00	41 309,77	62 078,77
2040	770 326,93	19 941,80	42 136,97	62 078,77
2041	728 189,96	19 092,58	42 986,19	62 078,77
2042	685 203,77	18 220,74	43 858,03	62 078,77
2043	641 345,74	17 325,58	44 753,19	62 078,77
2044	596 592,55	16 406,44	45 672,33	62 078,77
2045	550 920,22	15 462,58	46 616,19	62 078,77
2046	504 304,03	14 493,29	47 585,43	62 078,72
2047	456 718,60	13 497,83	28 400,81	41 898,64
2048	428 317,79	12 628,76	29 269,88	41 898,64
2049	399 047,91	11 733,10	30 165,54	41 898,64
2050	368 882,37	10 810,03	31 088,61	41 898,64
2051	337 793,76	9 858,73	32 039,91	41 898,64
2052	305 753,85	8 878,31	33 020,33	41 898,64
2053	272 733,52	7 867,88	34 030,76	41 898,64
2054	238 702,76	6 826,54	35 072,10	41 898,64
2055	203 630,66	5 753,32	36 145,32	41 898,64
2056	167 485,34	4 647,29	37 251,35	41 898,64
2057	130 233,99	3 507,39	38 391,25	41 898,64
2058	91 842,74	2 332,62	39 566,02	41 898,64
2059	52 276,72	1 121,90	40 776,74	41 898,64
2060	11 499,98	95,39	11 499,98	11 595,37

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

12. Budget annexe Espace Médical du Chêne Durée d'amortissement des immobilisations Délibération complémentaire

Transmis en Préfecture le 15/04/2024

Affichée le 15/04/2024

Délibération n° 2024-04-023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Je vous rappelle que par délibération en date du 30 janvier 2023 l'assemblée a délibéré sur les durées d'amortissement du budget annexe de l'espace médical du chêne.

Il convient aujourd'hui de compléter cette délibération en y intégrant une catégorie de bien non prévu initialement.

Comme indiqué dans la délibération susvisée, je vous rappelle :

- ✓ La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire mais avec l'application du prorata temporis comme nous l'impose la nomenclature M57
- ✓ Les biens de faible valeur (inférieur à 1 000€) sont amortis sur une durée d'un an et sont sortis de l'actif dès qu'il a été procédé à leur amortissement

Je vous propose de :

- **RAPPELER** les durées d'amortissement pour chacune des catégories de biens telle que présentée dans le tableau ci-dessous,
- **FIXER** la durée d'amortissement à 15 ans pour les biens imputés à l'article 21352,

DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

IMPUTATION	LIBELLE	DESCRIPTIF	DUREE D'AMORTISSEMENT
		Biens de faible valeur (< 1 000 €)	1 an
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2121	Plantations	Plantations	15 ans
21321	Immeubles de rapport	Immeubles productifs de revenus	40 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments	Installations générales, aménagements et équipements de cuisine. Installations techniques et téléphoniques	15 ans
21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments privés		15 ans
2138	Autres constructions	Diagnostic amiante et démolition des bâtiments	15 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie		10 ans
2158	Installations, matériel et outillage technique	Mobilier urbain tel que corbeilles, bancs	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Mobilier à usage de bureau tel que tables, chaises, armoires,	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Matériel classiques	8 ans

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

13. Extension de l'installation communale d'éclairage public rue Victor Hugo

Transmis en Préfecture le 15/04/2024

Affichée le 15/04/2024

Délibération n° 2024-04-024

Rapporteur : Monsieur Raphaël GELARD

Mes Chers Collègues,

Il vous est rappelé qu'il y a lieu de poursuivre la rénovation de l'installation communale d'éclairage public et de prévoir la rue Victor Hugo.

La commune adhère au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) et lui a transféré la compétence relative à :

- la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,
- la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 6 février 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- ✓ l'implantation de 5 nouveaux candélabres avec pose de lanternes,
- ✓ l'installation de luminaires Comatelec à LED de type TECEO 1 32 LED.

Selon les dispositions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 18 714,29 Euros, et la contribution communale serait égale à 70 % de cette dépense (soit 13 100,00 Euros).

Afin de réaliser ces travaux, un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Ainsi, il vous est proposé :

- **DE DEMANDER** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus,
- **DE S'ENGAGER** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 13 100,00 Euros,

- **DE S'ENGAGER** à inscrire au budget primitif 2024 les crédits nécessaires,
- **DE PRECISER** que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

14. Aménagement d'une voie verte avenue Gabriel Deheurles – Approbation d'un fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole

Transmis en Préfecture le 16/04/2024

Affichée le 16/04/2024

Délibération n° 2024-04-025

Rapporteur : Monsieur Bruno MAYEUR

Chers Collègues,

Je vous rappelle que lors du vote du budget primitif 2022, notre assemblée a décidé la création d'une voie verte avenue Gabriel Deheurles.

Un fonds de concours avait alors été sollicité auprès de Troyes Champagne Métropole pour cette opération, dont le coût prévisionnel était estimé à 441 824,30 € HT, soit 530 189,16 € TTC.

Par délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2023, Troyes Champagne Métropole a attribué un fonds de concours à notre commune pour ce projet.

Ce fonds de concours, d'un montant de 40 950,00 €, correspond à 25 % de l'assiette éligible retenue par chaque financeur.

Suite à une erreur dans le montant plafond de la création d'une voie verte, le montant du fonds de concours octroyé est erroné.

Par délibération du 23 février 2024, Troyes Champagne Métropole a modifié le montant du fonds de concours attribué à notre commune pour ce projet.

Le nouveau montant de 48 750 €, correspond à 25% de l'assiette éligible retenue par le financeur.

Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par notre commune, conformément au plan de financement joint à la demande faite à Troyes Champagne Métropole, je vous propose de bien vouloir :

- **APPROUVER** le fonds de concours d'un montant de **48 750 €** attribué par Troyes Champagne Métropole pour la création d'une voie verte avenue Gabriel Deheurles,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce fonds de concours.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

15. Aménagement d'une voie verte avenue Gabriel Deheurles – Approbation d'une subvention auprès de la Région Grand Est

Transmis en Préfecture le 16/04/2024

Affichée le 16/04/2024

Délibération n° 2024-04-026

Rapporteur : Bruno MAYEUR

Mes Chers Collègues,

Je vous rappelle que lors du vote du budget primitif 2022, notre assemblée a décidé la création d'une voie verte avenue Gabriel Deheurles.

Une subvention avait alors été sollicitée auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité » pour cette opération, dont le coût prévisionnel était estimé à 441 824,30 € HT, soit 530 189,16 € TTC.

Par délibération de la Commission Permanente du Conseil régional Grand Est, la Région Grand Est a attribué une subvention d'investissement à notre commune pour ce projet. Cette subvention, d'un montant de 133 068,00 €, correspond à 30 % de l'assiette éligible retenue par chaque financeur.

Considérant que le montant de la subvention n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par notre commune, conformément au plan de financement joint à la demande faite auprès de la Région Grand Est, je vous propose de bien vouloir :

- **APPROUVER** la subvention d'investissement d'un montant de 133 068 € attribué par la Région Grand Est pour la création d'une voie verte avenue Gabriel Deheurles,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette subvention d'investissement.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

16. Versement des subventions aux associations pour l'exercice 2024

Transmis en Préfecture le 16/04/2024

Affichée le 16/04/2024

Délibération n° 2024-04-027

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aide au milieu associatif et social, il vous est proposé les demandes de subvention des associations pour l'exercice 2024.

En application de la réglementation sur la transparence financière, il vous est rappelé que les Conseillers Municipaux membres du Bureau d'associations subventionnées par la commune, ne prendront pas part au vote des subventions qui les concernent.

Pour les autres subventions, le vote sera globalisé.

VOTE DES SUBVENTIONS	
R.O.S. Subvention Générale	VOTE : /
Comité des fêtes et des Loisirs	VOTE : Messieurs P. MELCHERS, M. C. NACU, Madame C. RIGAUD membres du bureau, ne prenant pas part au vote.
Comité Social du Personnel Communal	VOTE : Monsieur A. RAYMOND, ne prend pas part au vote.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

DEMANDES DE SUBVENTION

ASSOCIATIONS	Montant accordé 2024	Observations
RENOUVELLEMENT		
ADMR Aube	250 €	
ADPC10 - Association Départementale pour la Protection Civile	500 €	
Banque Alimentaire	800 €	
BTP CFA Aube	500 €	
CSAG - Club Sportif et Artistique de la Gendarmerie	700 €	
Club des Amis de Rosières - Subvention générale	10 000 €	
Comité des Fêtes de la Caserne Oger	500 €	
Comité Départemental Handisport Aube	800 €	
EEMA - Ecole des enfants malades de l'Aube	1000 €	
Les Restos du Cœur	200 €	
L'outil en main de Troyes	100 €	
ROS Subvention Générale	86 000 €	
Société de chasse de Rosières	150 €	
UNAFAM - Union National des amis et familles de malades mentaux	400 €	
UNC-AFN ROSIERES	700 €	
TOTAL	102 600 €	

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

Pour le Comité des Fêtes et des Loisirs :

ASSOCIATION	Montant accordé 2024	Observations
Comité des Fêtes et des Loisirs	23 500 €	
TOTAL	23 500 €	

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
22	0	0	0

Pour le Comité Social du Personnel Communal :

ASSOCIATION	Montant accordé 2024	Observations
Comité Social du Personnel communal	9 400 €	
TOTAL	9 400 €	

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
24	0	0	0

Ainsi, il vous est proposé de bien vouloir :

➤ **INSCRIRE** un montant total de 135 500 € au budget primitif 2024.

17. Avenant à la convention générale avec l'association Rosières Omni Sports

Transmis en Préfecture le 16/04/2024

Affichée le 16/04/2024

Délibération n° 2024-04-028

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Je vous rappelle que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, complétée par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, prévoit que les communes ont l'obligation de conclure une convention avec les associations qu'elles subventionnent, dès lors que le montant annuel de la subvention dépasse 23 000 €.

L'association Rosières-Omni-Sports bénéficiant de subventions annuelles supérieures à ce montant, une convention générale renouvelable par tacite reconduction a été signée avec cette association en 2006.

Une jurisprudence de la Chambre Régionale des Comptes rappelle que ce type de convention doit non seulement définir l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention, mais également son montant précis.

Les subventions versées au Rosières-Omni-Sports étant fixées chaque année, il convient donc de modifier par avenant la convention générale passée avec cette association, afin d'y préciser les montants qui leur sont attribués en 2024, suite au vote des demandes de subventions en avril 2024 (Délibération n°2024-04-027 en date du 8 avril 2024).

Je vous propose de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire à signer cet avenant à la convention générale passée avec le Rosières Omnisports.

AVENANT N° 11 A LA CONVENTION GENERALE
Passée avec le Rosières-Omni-Sports
le 3 juillet 2006

ENTRE,

La commune de Rosières-près-Troyes, représentée par Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire en exercice, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2021,

D'UNE PART,

ET,

L'Association Rosières-Omni-Sports, représentée par Monsieur Michel MAYAYO, Président,

D'AUTRE PART.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1^{er} : L'article 2 de la convention générale en date du 3 juillet 2006 passée entre la commune de Rosières-près-Troyes et le Rosières Omnisports est modifié comme suit :

La commune s'engage à soutenir financièrement l'objectif général de l'association, ci-dessus défini. Elle fixe annuellement, dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier.

A cet effet, l'association lui présente une demande de subvention pour l'exercice suivant accompagnée de son plan de financement des activités et de son budget, dans lequel apparaît obligatoirement la participation financière communale.

Pour l'année 2024, cette aide s'élèvera à 86 000 € détaillés comme suit :

- ***32 366 € pour le fonctionnement général du ROS,***
- ***50 000 € pour la rémunération des éducateurs,***
- ***3 634 € pour la subvention exceptionnelle location des courts de tennis.***

Celle-ci sera créditée au compte de l'association, après signature du présent avenant, selon les procédures comptables en vigueur, en 2 versements :

- * 43 000 € en mai 2024,
- * 43 000 € en septembre 2024.

Article 2 : Les autres termes de la convention susvisée restent inchangés.

Fait à Rosières-près-Troyes., le

Le Maire,

Le Président du Rosières Omnisports

A. RAYMOND

M. MAYAYO

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

18. Avenant à la convention générale conclue avec le Comité des Fêtes

Transmis en Préfecture le 16/04/2024

Affichée le 16/04/2024

Délibération n° 2024-04-029

Rapporteur : Madame Annie PERINET

Mes Chers Collègues,

Je vous rappelle que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, complétée par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, prévoit que les communes ont l'obligation de conclure une convention avec les associations qu'elles subventionnent, dès lors que le montant annuel de la subvention dépasse 23 000 €.

Le Comité des Fêtes et des Loisirs bénéficiant de subventions annuelles supérieures à ce montant, une convention générale renouvelable par tacite reconduction a été signée avec cette association en 2010.

Une jurisprudence de la Chambre Régionale des Comptes rappelle que ce type de convention doit non seulement définir l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention, mais également son montant précis.

Les subventions versées au Comité des Fêtes étant fixées chaque année, il convient donc de modifier par avenant la convention générale passée avec cette association, afin d'y préciser les montants qui leur sont attribués en 2024, suite au vote des demandes de subventions en avril 2024 (Délibération n° 2024-04-027 en date du 08 avril 2024).

Je vous propose donc de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire à signer cet avenant à la convention générale passée avec le Comité des Fêtes et des loisirs.

**AVENANT N° 12 A LA CONVENTION GENERALE PASSEE
AVEC LE COMITE DES FETES ET DES LOISIRS LE 29 JUIN 2010**

ENTRE,

La commune de Rosières-près-Troyes, représentée par Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire en exercice, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2021,

D'UNE PART,

ET,

L'Association Comité des Fêtes et des Loisirs de Rosières, représentée par Cécile RIGAUD et Ioan Cristian NACU, Co-Présidents,

D'AUTRE PART.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : L'article 2 de la convention générale en date du 29 juin 2010 passée entre la commune de Rosières-près-Troyes et le comité des fêtes et des loisirs est modifié comme suit :

«La commune s'engage à soutenir financièrement l'objectif général de l'association, ci-dessus défini. Elle fixe annuellement, dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier.

A cet effet, l'association lui présente une demande de subvention pour l'exercice suivant accompagnée de son plan de financement des activités et de son budget, dans lequel apparaît obligatoirement la participation financière communale.

Pour l'année 2024, cette aide s'élèvera à 23 500 €.

L'aide de la commune sera créditée au compte de l'association, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur selon les modalités suivantes, en 3 versements trimestriels :

- versement d'1/3 de la subvention en mai 2024 : 7 833 €
- versement d'1/3 de la subvention en juin 2024 : 7 833 €
- versement d'1/3 de la subvention en septembre 2024 : 7 834 €

Article 2 : Les autres termes de la convention susvisée restent inchangés.

Fait à Rosières-près-Troyes., le

Le Maire,

Les Co-Président du Comité des Fêtes,

Arnaud RAYMOND

Cécile RIGAUD

Ioan Cristian NACU

- pour l'avenant n° 12 à la convention générale passée avec le Comité des fêtes et des loisirs :

RESULTAT DES VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	0	0

Madame Cécile RIGAUD, Messieurs Ioan Cristian NACU et Patrick MELCHERS, membres du bureau du Comité des fêtes ne prennent pas part au vote.

19. Autorisation de mandatement d'une redépense de refacturation à un particulier

Transmis en Préfecture le 16/04/2024

Affichée le 16/04/2024

Délibération n° 2024-04-030

Mes Chers Collègues,

Le 25 septembre 2023, un accident de la route est survenu sur la commune de Rosières au carrefour de la route d'Auxerre et de l'avenue d'Echenilly occasionnant un dommage au feu tricolore implanté à l'intersection.

L'automobiliste, seul impliqué dans l'accident, n'a pas souhaité déclarer ce sinistre à son assurance. Un accord a donc été trouvé afin que celui-ci rembourse directement à la commune le montant des dégâts.

La facture de remplacement du feu tricolore et les frais annexes associés à ce sinistre s'élèvent à 6 566,68 €. Il est toutefois précisé, qu'il s'agit d'un montant provisoire car la location du feu tricolore de remplacement n'a, pour l'heure pas fait l'objet de facturation de la part de Troyes Champagne Métropole. Le montant de cette location sera donc ajouté au montant du préjudice déjà chiffré.

La commune a d'ores et déjà pris en charge ces factures à hauteur de 6566,68 € et émettra un titre de recette du même montant à l'attention de l'automobiliste à l'origine de l'accident. Ce titre de recette sera majoré des frais de location du feu tricolore de remplacement lorsqu'ils seront connus.

Je vous propose de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire à émettre le(s) titre(s) correspondant(s) à l'égard du tiers identifié,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget primitif 2024.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

20. Adhésion convention de la commune de Rosières au Centre de Supervision Urbain Intercommunal de Troyes Champagne Métropole

Transmis en Préfecture le 16/04/2024

Affichée le 16/04/2024

Délibération n° 2024-04-031

Rapporteur : Michel OUDIN

Mes Chers Collègues,

Je vous rappelle que notre commune a fait l'acquisition il y a plusieurs années d'un système de Vidéosurveillance pour sécuriser les bâtiments publics situés place Charles de Gaulle. Ce système de vidéoprotection est rattaché au Centre de Supervision Urbain Intercommunal (CSUI) de Troyes Champagne Métropole.

L'exploitation des images captées sur le territoire communal par le CSUI de Troyes Champagne Métropole doit être autorisée par le Conseil municipal. Il appartient donc au Conseil municipal, autorité compétente au titre de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure, d'autoriser le Centre de Supervision Urbain Intercommunal de Troyes Champagne Métropole à exploiter les images issues des systèmes implantés sur le territoire communal. Pour ce faire, la Commune doit adhérer, par convention, au CSUI. Cette adhésion est conclue à titre gracieux, aucun frais, ni participation ne sera facturé entre les parties présentes à la convention (figurant en annexe accompagnée du règlement intérieur).

Il est précisé que le CSUI devra se conformer aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2022 portant autorisation de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection, notamment sur le délai de conservation des images et la date d'échéance de l'autorisation. En outre, il est rappelé, à toutes fins utiles, que le stockage des images est réalisé par la Commune et que les flux de lecture, de relecture et d'extraction sont exploités à partir du lieu de stockage par le CSUI.

Je vous propose donc de bien vouloir :

- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au Centre de Supervision Urbain Intercommunal de Troyes Champagne Métropole et tout document s'y rapportant.
- ✓ **AUTORISER** le Centre de Supervision Urbain Intercommunal de Troyes Champagne à exploiter les images issues des systèmes de vidéoprotection implantés sur le territoire communal de Rosières.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

21. Convention de mise à disposition de chantier d'insertion association Solidarité Emploi Service

Transmis en Préfecture le 16/04/2024

Affichée le 16/04/2024

Délibération n° 2024-04-032

Rapporteur : Raphaël GELARD

Mes Chers Collègues,

Solidarité Emploi Service est une association loi 1901 conventionnée par l'Etat dont son champ d'action s'inscrit dans le cadre de la loi du 27 janvier 1987 et de la loi du 28 juillet 1998 concernant les associations intermédiaires.

Elle a pour objet de faciliter l'insertion dans le monde du travail des personnes dépourvues d'emploi, en situation de précarité, en les mettant, à titre onéreux, à la disposition de personnes physiques ou morales (entreprise, association, collectivité territoriale, particulier).

Dans le cadre de ce dispositif, deux contrats sont conclus :

- un contrat de travail entre l'association intermédiaire et son salarié ;
- et un contrat de mise à disposition entre l'association intermédiaire et l'utilisateur chez lequel le salarié exerce son activité.

A l'occasion de la remise en peinture de classes au sein de l'école Fernand Vigneron, la Commune souhaiterait pouvoir confier la réalisation de cette prestation ainsi que celle consistant à confectionner des rideaux à l'association intermédiaire : Emploi solidarité service. D'une manière générale, la Commune de Rosières souhaiterait à termes, pouvoir confier à cette association divers travaux d'entretien et de menues réparations (tonte, élagage, maçonnerie, peinture...)

Pour ce faire, il est nécessaire de conventionner avec ladite association afin de définir les modalités de ce partenariat en termes d'organisation, de fonctionnement et de financement des chantiers d'insertions.

S'agissant des modalités financières, l'association Solidarité Emploi Service assure le préfinancement en recettes et en dépenses des paies et des autres charges liées au fonctionnement du chantier.

La commune de Rosières prendra en charge le coût résiduel du fonctionnement des chantiers sous déduction des financements accordés et versés par le Conseil Département et de l'Etat, via l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Je vous propose donc de bien vouloir :

- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de chantier d'insertion proposée par l'Association Solidarité Emploi Service et tout document s'y rapportant.

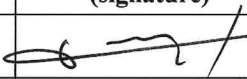
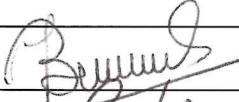
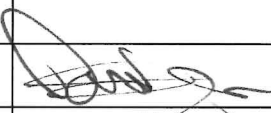
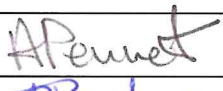
Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Approuvé par les membres présents :

N° d'ordre des délibérations	Objet des délibérations
2024-04-012	Nomination d'un secrétaire de séance
2024-04-013	Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2024
2024-04-014	Budget principal – Exercice 2023 – Approbation du compte de gestion du receveur
2024-04-015	Budget annexe Espace Médical du Chêne – Exercice 2023 – Approbation du compte de gestion du receveur
2024-04-016	Budget principal – Compte administratif 2023
2024-04-017	Budget annexe Espace Médical du Chêne – Compte administratif 2023
2024-04-018	Budget principal – Affectation du résultat
2024-04-019	Budget annexe Espace Médical du Chêne – Affectation du résultat
2024-04-020	Vote des taux d'imposition pour 2024
2024-04-021	Budget principal – Budget primitif 2024
2024-04-022	Budget annexe Espace Médical du Chêne – Budget primitif 2024
2024-04-023	Budget annexe Espace Médical du Chêne – Durée d'amortissement des immobilisations – Délibération complémentaire
2024-04-024	Extension de l'installation communale de l'éclairage public rue Victor Hugo
2024-04-025	Aménagement d'une voie verte avenue Gabriel Deheurles – Approbation d'une subvention auprès de Troyes Champagne Métropole
2024-04-026	Aménagement d'une voie verte avenue Gabriel Deheurles – Approbation d'une subvention auprès de la Région Grand Est
2024-04-027	Versement des subventions aux associations
2024-04-028	Avenant à la convention générale conclue avec l'association Rosières-Omni-Sports
2024-04-029	Avenant à la convention générale conclue avec le Comité des fêtes et des Loisirs
2024-04-030	Autorisation de mandatement d'une dépense et refacturation de la dépense à un particulier
2024-04-031	Adhésion convention de la commune de Rosières au centre de supervision urbain intercommunal de Troyes Champagne Métropole
2024-04-032	Convention de mise à disposition de chantier d'insertion – Association Emploi Solidarité Service

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS (signature)	ABSENTS REPRESENTES PAR	ABSENTS NON REPRESENTES
M. Arnaud RAYMOND <i>Maire</i>			
M. Michel OUDIN <i>1^{er} adjoint</i>			
Mme Françoise POINSENOT <i>2^{ème} adjointe</i>			
M. Patrick MELCHERS <i>3^{ème} adjoint</i>			
M. Bruno MAYEUR <i>4^{ème} adjoint</i>			
Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU <i>5^{ème} adjointe</i>		Pouvoir à Michel OUDIN	
M. Raphaël GELARD <i>6^{ème} adjoint</i>			
M. Chris MANIERI-BIGORGNE <i>Conseiller Municipal Délégué</i>			
Mme Annie BRANGBOUR <i>Conseillère Municipale</i>			
Mme Marlène GAURIER <i>Conseillère Municipale</i>			
M. Daniel GAC <i>Conseiller Municipal</i>			
Mme Béatrice HENRY <i>Conseillère Municipale</i>			
M. Rémi DAUPHIN <i>Conseiller Municipal</i>			
M. Pascal VIEVILLE <i>Conseiller Municipal</i>			
M. Franck FEDER <i>Conseiller Municipal</i>			
M. Jérôme LO-HOI-NING <i>Conseiller Municipal</i>			
Mme Caroline HECKLY <i>Conseillère Municipale</i>			
M. Jean-Christophe TOUPET <i>Conseiller Municipal</i>		Pouvoir à Ioan Cristian NACU	
Mme Natacha VAIRELLES <i>Conseillère Municipale</i>			
M. Ioan Cristian NACU <i>Conseiller Municipal</i>			
M. Johan PILLOUD <i>Conseiller Municipal</i>			X
Mme Cécile RIGAUD <i>Conseillère Municipale</i>			
Mme Valérie RUINET <i>Conseillère Municipale</i>		Pouvoir à Béatrice HENRY	
Mme Stéphanie JONIAUX <i>Conseillère Municipale</i>		Pouvoir à Laure CLERGET	
Mme Laure CLERGET <i>Conseillère Municipale</i>			
Mme Annie PERINET <i>Conseillère Municipale</i>			
M. Bernard PIGAL <i>Conseiller Municipal</i>	